

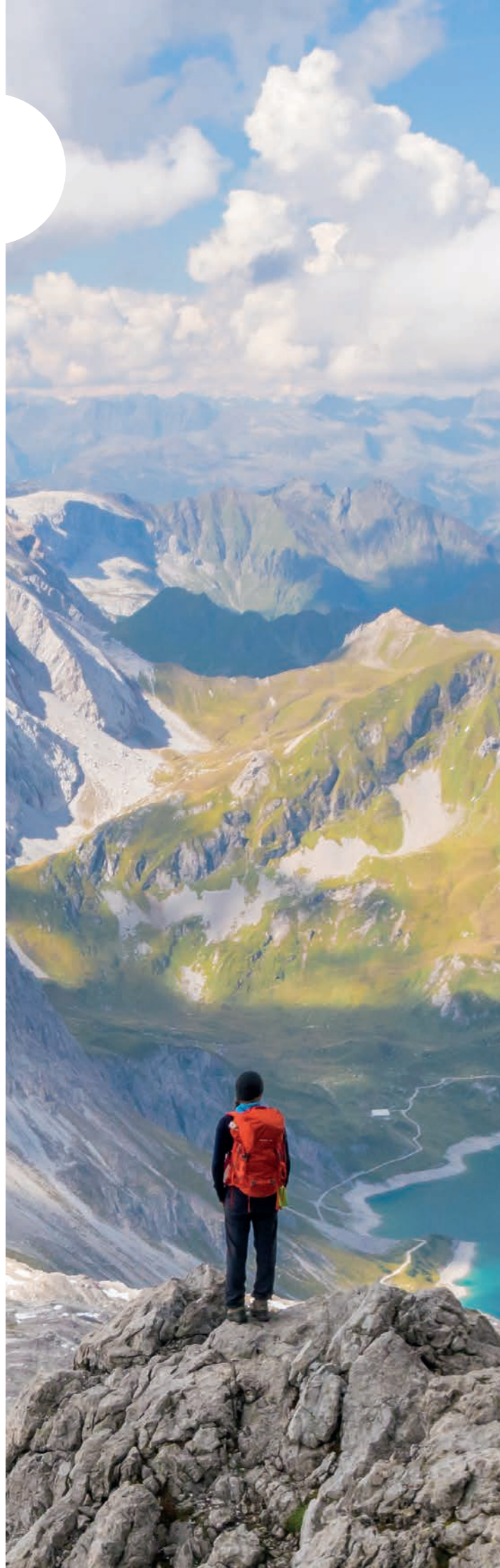


LE RAPPORT CLIMAT DU GROUPE BPCE

TCFD

**Task Force on Climate-
related Financial Disclosure**

ÉDITION 2023



SOMMAIRE



GOVERNANCE

Ce chapitre rappelle les grandes caractéristiques du Groupe BPCE, groupe coopératif de banque universelle et d'assurance au service de ses clients, de ses sociétaires et de l'économie. Il décrit la manière dont le groupe valide les orientations stratégiques liées au climat et supervise leur mise en œuvre. Il présente également l'organisation mise en place, à travers sa gouvernance, ses comités ou directions dédiés, pour garantir la conformité aux exigences réglementaires.

• Page 4



STRATÉGIE ENVIRONNEMENTALE

Ce chapitre présente l'engagement du Groupe BPCE qui place le climat comme priorité d'action de tous ses métiers et de toutes ses entreprises. Il décrit également le dispositif permettant d'identifier et de piloter les facteurs de risques climatiques pouvant avoir un impact sur ses activités.

• Page 12



GESTION DES RISQUES

Ce chapitre décrit la gouvernance mise en place pour gérer les risques climatiques. Il présente également la filière dédiée à ces sujets, où figurent toutes les entreprises du Groupe BPCE. Sont également abordés les processus et outils d'analyse des risques climatiques et leur prise en compte dans le dispositif global de gestion des risques du groupe.

• Page 28



INDICATEURS ET OBJECTIFS

Ce chapitre présente notamment la démarche d'évaluation climatique des portefeuilles de financement du Groupe BPCE, le *Green Evaluation Methodology*, ainsi que les travaux relatifs à la mesure climat de ses portefeuilles de financement et d'investissement des activités d'assurances dans le cadre des adhésions à la *Net Zero Banking Alliance* et à la *Net Zero Asset Owner Alliance*.

• Page 42

INTRODUCTION

Le dernier rapport d'évaluation du GIEC publié en 2023 met en évidence la progression continue des émissions de gaz à effet de serre dans le monde et les impacts grandissants en matière de changement climatique et de dommages pour les écosystèmes et les populations. Face à l'urgence, les acteurs économiques se mobilisent pour mettre en œuvre les transformations d'ampleur qu'appelle cette situation.

Le Groupe BPCE fait du climat une priorité d'action, tant au travers de ses activités de bancassureur que dans son propre fonctionnement. Pleinement conscient de son impact en tant qu'acteur majeur de l'économie, notre groupe coopératif est fortement mobilisé pour que ses activités atteignent la neutralité carbone d'ici 2050.

En tant que membre de la *Net Zero Banking Alliance*, nous nous sommes ainsi dotés d'objectifs ambitieux de réduction d'émissions carbone dans les principaux secteurs émissifs d'ici à 2030, et poursuivons cette démarche dans les autres secteurs.

Fidèles à notre modèle coopératif et décentralisé, marqué par un ancrage territorial historiquement fort, nous nous attachons à répondre en proximité aux besoins de nos clients, et au-delà de la société tout entière.

Au titre de notre responsabilité vis-à-vis de nos clients, particuliers, professionnels, entreprises – des PME aux grands groupes –, acteurs privés ou publics, du logement social et de l'économie sociale et solidaire, nous les conseillons et les accompagnons dans leur transition énergétique. Nous finançons leurs projets de transformation et proposons des produits d'épargne au service de la transition environnementale.

Attachées à préserver notre bien commun, les équipes du groupe dialoguent étroitement avec les acteurs de l'économie et de la société civile. Les défis environnementaux étant indissociables des enjeux sociaux, elles veillent à ce que la transition soit juste pour chacun. C'est le sens de la création d'une nouvelle direction en charge de l'Impact, dont l'intitulé reflète notre volonté d'agir sur toutes les externalités produites par nos activités.

Ce rapport est l'occasion de partager l'état d'avancement de nos travaux et d'évoquer nos actions en faveur d'une économie décarbonée. Il illustre en particulier comment la gouvernance équilibrée de notre modèle coopératif, qui place nos clients, nos sociétaires et nos équipes au cœur, renforce notre capacité à intégrer les effets du dérèglement climatique dans nos décisions stratégiques.

1

GOUVERNANCE



GOUVERNANCE

Un modèle de banque universelle, coopératif et décentralisé qui inscrit ses actions sur le long terme.

- Le conseil de surveillance du groupe valide les orientations stratégiques liées au climat et supervise leur mise en œuvre ainsi que la gestion des risques et les opportunités, en s'appuyant sur deux comités spécialisés.
- Le comité de direction générale définit la stratégie, veille à son application et à son suivi, et garantit la conformité aux exigences réglementaires.
- Pour répondre aux enjeux climatiques, le Groupe BPCE s'appuie sur une structure organisationnelle qui repose sur les directions fonctionnelles et directions RSE au sein de ses métiers et entreprises.

Le Groupe BPCE est présent dans la banque de proximité et l'assurance en France avec ses deux grands réseaux coopératifs Banque Populaire et Caisse d'Épargne ainsi que la Banque Palatine et Oney. Il déploie également au niveau mondial les métiers de gestion d'actifs et de fortune, avec Natixis Investment Managers, et de banque de grande clientèle, avec Natixis Corporate & Investment Banking.

Détenues par neuf millions de sociétaires, les 14 Banques Populaires et les 15 Caisses d'Épargne sont des banques de plein exercice présentes sur l'ensemble du territoire. Elles sont actionnaires à parité et en totalité de BPCE, qui assure notamment les missions d'organe central du groupe : définir la politique et les orientations stratégiques du Groupe BPCE, coordonner les politiques commerciales de chacun des réseaux et assurer la liquidité et la solvabilité du groupe. BPCE prend également toutes les mesures nécessaires pour garantir la maîtrise des risques et le contrôle interne. La gouvernance des établissements régionaux bénéficie de l'implication de représentants de la vie économique de leur territoire. Ils siègent aux conseils d'administration des Banques Populaires et des conseils d'orientation et de surveillance (COS) des Caisses d'Épargne, garantissant ainsi une prise en compte adaptée des besoins de financement et d'investissement de leur territoire.

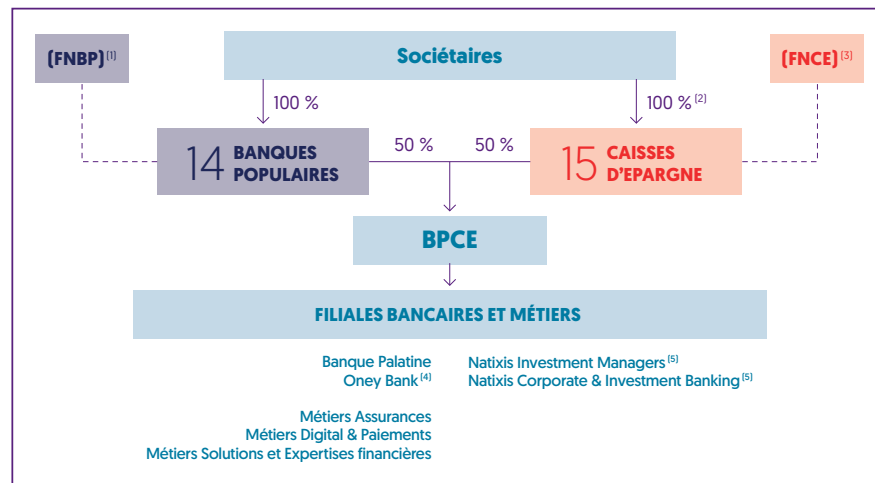
Le conseil de surveillance du groupe est constitué de sept représentants des Banques Populaires, sept représentants des Caisses d'Épargne, trois membres indépendants, deux représentants des salariés et six censeurs, constituant ainsi une gouvernance équilibrée, au plus près des préoccupations des clients et de la société. Le conseil de surveillance approuve la politique et les orientations stratégiques du

groupe (dont celles relatives au risque climatique) et celles de chacun des réseaux Banque Populaire et Caisse d'Épargne. Ces orientations sont mises en œuvre par le comité de direction générale (CDG) auquel participent les quatre membres du directoire.

Les deux réseaux et leurs sociétaires sont représentés respectivement par la Fédération nationale des Banques Populaires (FNBP) et la Fédération nationale des Caisses d'Épargne (FNCE), instances de réflexion, d'expression et de représentation des établissements du groupe et de leurs dirigeants.

Dans le cadre du renforcement de l'engagement du Groupe BPCE en faveur d'une politique de responsabilité sociétale et environnementale volontariste, la direction de l'Impact du groupe est rattachée au président du directoire. Sa mission est d'insuffler et de piloter une stratégie RSE commune pour l'ensemble des entités du groupe, notamment dans le cadre des objectifs du plan stratégique BPCE 2024.

Organisation du Groupe BPCE au 31 décembre 2023

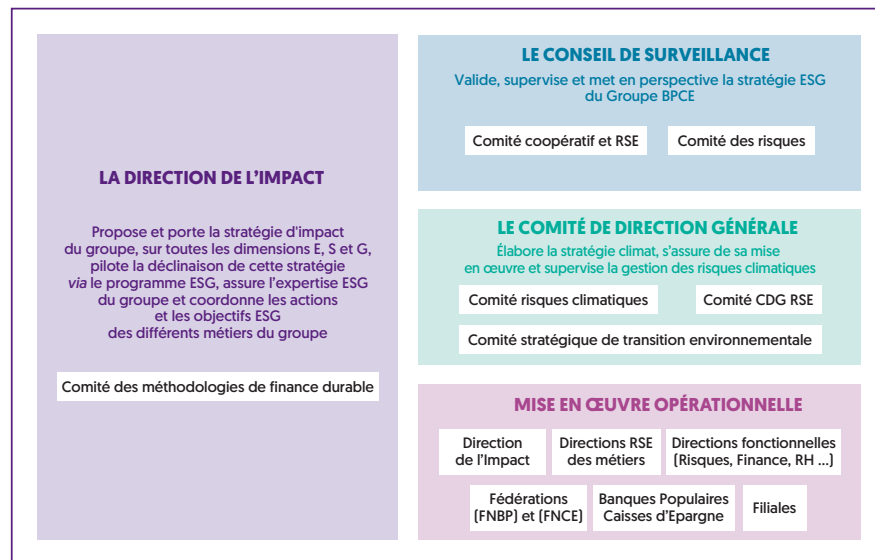


⁽¹⁾ Fédération nationale des Banques Populaires
⁽²⁾ Via les sociétés locales d'épargne [SLE]

⁽³⁾ Fédération nationale des Caisses d'Épargne
⁽⁴⁾ Détenue à 50,1%

⁽⁵⁾ Via Natixis SA

Gouvernance climatique du Groupe BPCE



1 - Les instances dirigeantes sont au cœur de la gouvernance climatique du Groupe BPCE

Instance	Président	Périodicité	Missions	Principaux sujets traités en 2023
Comité coopératif et RSE	À tour de rôle, présidents de la FNBP et de la FNCE	Trimestriel	<ul style="list-style-type: none"> Formule des propositions et des recommandations visant à promouvoir et traduire dans les activités du Groupe BPCE et des réseaux, les valeurs coopératives et de RSE, d'engagement dans la durée, d'éthique professionnelle et relationnelle Suit les ambitions RSE et s'assure de leur mise en œuvre 	<ul style="list-style-type: none"> Suivi du programme ESG, notamment alignement des portefeuilles, accompagnement des clientèles, réduction de l'empreinte propre et intégration des enjeux ESG dans la gestion des risques Publication de la DPEF 2022 Nouvelle réglementation CSRD
Comité des risques	Membre indépendant issu du conseil de surveillance de BPCE	Mensuel	<ul style="list-style-type: none"> Accompagne la gestion des risques Examine l'exposition globale des activités du groupe aux risques climatiques et environnementaux tant actuels que futurs (en s'appuyant sur les travaux du comité des risques climatiques) 	<ul style="list-style-type: none"> Gestion des risques climatiques
Comité des risques climatiques	Président du directoire	Trimestriel	<ul style="list-style-type: none"> Contrôle la mise en œuvre de la stratégie opérationnelle en matière de gestion des risques climatiques et environnementaux, notamment : principales zones de risques, outils de mesure des risques, politiques de risques (crédit, investissement, liquidité, etc.), révision annuelle de l'appétit aux risques, macro-cartographie des risques, stress tests 	<ul style="list-style-type: none"> Plan de remédiation climatique Insertion des critères ESG dans les financements Dispositif data ESG Matrice de matérialité des risques climatiques Projet de cartographie des risques physiques Colorisation des portefeuilles
Comité CDG - RSE	Président du directoire	Mensuel	<ul style="list-style-type: none"> Valide les priorités stratégiques en matière de responsabilité sociétale et environnementale Supervise leur mise en œuvre 	<ul style="list-style-type: none"> Alignement des portefeuilles Nouvelle réglementation CSRD Plan de transition Publications DPEF et TCFD Modèle opérationnel ESG
Comité stratégique de transition environnementale	Président du directoire	Trimestriel	<ul style="list-style-type: none"> Valide la stratégie RSE du groupe en matière de transition environnementale Assure la mise en œuvre de cette stratégie 	<ul style="list-style-type: none"> NZBA : publication 2023, mesure des trajectoires et cibles Publication TCFD 2022 Revue des indicateurs du plan stratégique sur l'axe climat Politique sectorielle RSE pétrole et gaz Point de situation sur l'alignement des portefeuilles Suivi du programme ESG du groupe et de ses actions, notamment celles liées au climat et à la biodiversité

Gouvernance du projet Net Zéro

Le projet d'alignement des portefeuilles de BPCE vers la neutralité carbone est un enjeu stratégique pour le groupe. La direction de l'Impact est en charge de la conduite de ce projet, avec le soutien du Centre de la finance durable en son sein. Des groupes de travail inter-métiers, composés d'experts sectoriels, de responsables de gestion de portefeuille, d'équipes RSE et finances des filiales et des équipes au contact des clients, déterminent les périmètres et la matérialité des données financières et extra-financières pour chaque secteur. Si nécessaire, les méthodologies utilisées

font l'objet d'une approbation en comité de méthodologie de finance durable. Le comité de pilotage NZBA puis le comité stratégique de transition environnementale proposent des trajectoires de décarbonation, qui sont ensuite présentées au comité de direction générale pour approbation finale. Les travaux d'alignement sont également présentés au comité des risques climatiques et au comité risques, conformité et contrôle permanent, et font l'objet d'une formation auprès des membres du conseil de surveillance.

2 - La direction de l'Impact, propose, fait valider et pilote la mise en œuvre des ambitions stratégiques du groupe

La direction de l'Impact a notamment pour mission de piloter la mise en œuvre des ambitions stratégiques du groupe en matière de lutte contre le réchauffement climatique (axe climat du plan stratégique BPCE 2024). Elle s'est dotée, début 2022, d'un Centre de la finance durable (CFD) qui renforce les expertises du groupe sur les différents domaines de la finance durable. La direction de l'Impact a pour principales missions :

- de définir et piloter les ambitions du groupe et la mise en place de politiques sectorielles en matière de finance durable : elle veille à un alignement progressif des portefeuilles du Groupe BPCE vers une trajectoire Net Zéro, conformément aux engagements pris dans le cadre de BPCE 2024, et en particulier en suivant les lignes directrices définies par la *Net Zero Banking Alliance* (NZBA) ;
- de coordonner la définition et la mise en œuvre des méthodologies utilisées dans un cadre de finance durable ;
- de veiller à l'identification des nouvelles exigences réglementaires en matière de finance durable et d'accompagner leur mise en œuvre.

Pour mener à bien ses missions, la direction de l'Impact et son Centre de la finance durable travaillent de façon transverse avec :

- les directions RSE des différents métiers et entreprises du groupe ;
- les métiers et directions fonctionnelles (Risques, Finances, Ressources humaines) de l'organe central ;
- la Fédération nationale des Banques Populaires (FNBP) et la Fédération nationale des Caisses d'Épargne (FNCE).

3 - Le dispositif de pilotage des enjeux ESG du groupe

Le suivi des enjeux environnementaux s'inscrit dans un dispositif de gouvernance et de pilotage de l'ensemble des chantiers en lien avec les enjeux ESG du groupe. Piloté par la direction de l'Impact, ce dispositif permet :

- le suivi régulier de l'avancement des différents chantiers par le comité de direction générale et par le conseil de surveillance ;
- le contrôle de la cohérence des approches, méthodologies et données utilisées par les différents métiers du groupe.



Ces chantiers sont menés en étroite association avec les équipes des différentes filières. Ils incluent notamment :

- les travaux relatifs à la mesure de l’empreinte carbone des portefeuilles et à leur alignement sur une trajectoire Net Zéro ;
- le déploiement d’offres, d’outils, de partenariats permettant d’accompagner au mieux les clients dans leurs propres enjeux de transition ;
- les chantiers de réduction de l’empreinte environnementale directe du groupe (numérique, immobilier, mobilité, achats, etc.) ;
- l’intégration des critères ESG dans la gestion des risques ;
- la mise en œuvre des nouvelles exigences réglementaires (Taxonomie, Pilier 3 ESG de l’EBA, SFDR, MIFID II ESG, etc.) ;
- la formation et l’acculturation des collaborateurs ;
- le chantier « données ESG & technologies », à la jonction de la plupart des chantiers précédents, avec pour objectif la collecte, la normalisation et la distribution dans tous les systèmes d’information du groupe des données ESG nécessaires à ces différents usages.

Une filière risques climatiques fédérant un réseau de correspondants dans l’ensemble des entreprises du groupe et dans les différents métiers est animée par le département

Risques climatiques de la direction des Risques groupe. Présents au sein de chaque entité, les correspondants risques climatiques sont de véritables relais locaux. Ils ont pour mission principale de suivre l’actualité des travaux de la filière avec pour objectif d’en référer aux instances dirigeantes de leurs établissements et de les mettre en place opérationnellement.

4 - Sensibilisation des collaborateurs aux enjeux climatiques

Depuis le lancement du plan stratégique BPCE 2024, de nombreuses actions de sensibilisation et de formation ont été réalisées :

- mise à disposition depuis 2022 d’un parcours de formation intitulé *Climate School*. La première saison vise à saisir les enjeux du changement climatique, la saison 2 est consacrée à la biodiversité et la saison 3 traite de l’empreinte individuelle et des leviers d’action dans la vie personnelle et professionnelle des collaborateurs. Depuis début 2024, l’ensemble des collaborateurs du groupe ont accès aux trois saisons de la *Climate School* ;
- animation de plénières RSE mensuelles pour l’ensemble des correspondants RSE, à l’occasion desquelles sont



abordés les enjeux climatiques et les travaux du groupe ;

- diffusion de newsletters internes, portant sur des sujets d’actualité relatifs aux risques climatiques et à la finance durable ;
- participation annuelle à la Semaine européenne du développement durable, moment privilégié de sensibilisation des collaborateurs aux enjeux environnementaux (conférences, quiz, ateliers collectifs de réparation et de nettoyage, menus végétariens, etc.) ;
- proposition d’ateliers La Fresque du Climat animés par un réseau interne (157 animateurs à fin 2023). À titre d’exemple, sur le périmètre de BPCE Assurances, 1 660 personnes ont déjà participé à cet atelier ;
- participation de dirigeants exécutifs et non-exécutifs ainsi que de membres du comité de direction générale de BPCE et des métiers mondiaux du Groupe BPCE à des sessions de travail en région autour des enjeux du prochain plan stratégique. Quatre sessions ont notamment pour thème les sujets de transition ;

• participation des membres du conseil de surveillance du groupe à des formations sur les enjeux climatiques (en particulier sur la transition énergétique et les risques climatiques), la contribution du groupe à l’Accord de Paris dans le cadre de l’alignement des portefeuilles de financement vers la neutralité carbone, la contribution du pôle Technologies et Opérations à l’amélioration de l’empreinte propre du groupe (numérique, achats et immobilier responsables), et sur les réglementations liées à la finance durable, incluant la réglementation CSRD.

Intégration de la performance ESG à la rémunération des dirigeants et collaborateurs

Le conseil de surveillance du groupe, au travers du comité des rémunérations, a notamment pour responsabilité de fixer le mode et le montant de la rémunération de chacun des membres du directoire. Il s’assure que les enjeux RSE s’inscrivent pleinement dans la politique de rémunération.

La rémunération du président du directoire et des membres du comité de direction générale de BPCE comprend une part variable annuelle indexée à hauteur de 40 % sur des critères qualitatifs, dont 10 % depuis l’exercice 2021 reposent sur l’atteinte de critères liés à la RSE. L’attribution de cette part variable dépend en partie de la mise en œuvre des ambitions stratégiques du groupe en matière environnementale, notamment les enjeux climatiques.

Afin de sensibiliser les collaborateurs de BPCE SA et de les impliquer dans la lutte

contre le réchauffement climatique, leur intéressement est, depuis 2022, en partie indexé sur l’atteinte de l’objectif stratégique du groupe de réduction de son empreinte directe.

Par ailleurs, des critères RSE sont intégrés dans la politique de rémunération de Natixis, avec :

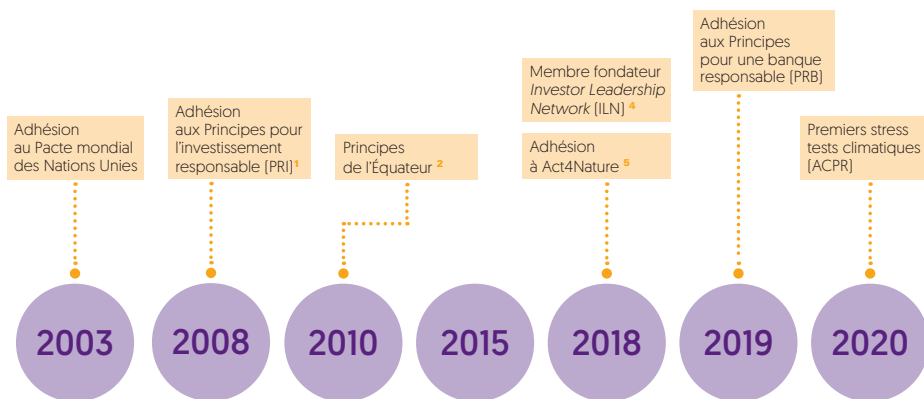
- la prise en compte de la stratégie RSE de Natixis dans la détermination de la rémunération variable annuelle du directeur général et des membres du comité de direction générale ;
- un accord de participation qui prévoit la prise en compte de critères RSE pour calculer la réserve spéciale de participation ;
- l’intégration d’objectifs RSE spécifiques dans les accords d’intéressement de certaines des entités de Natixis ;
- les fonds en gestion libre des plans d’épargne salariale PES et PER Collectif tous labellisés ISR ou intégrant des critères ESG.

2 STRATÉGIE ENVIRONNEMENTALE

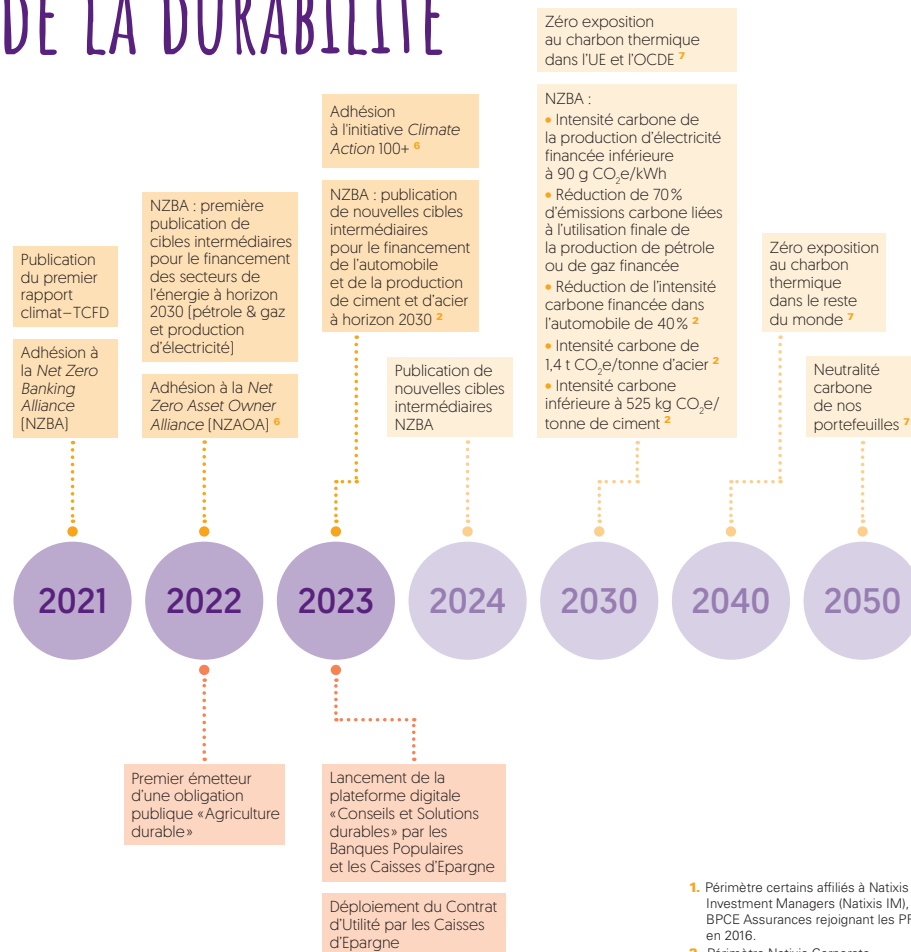
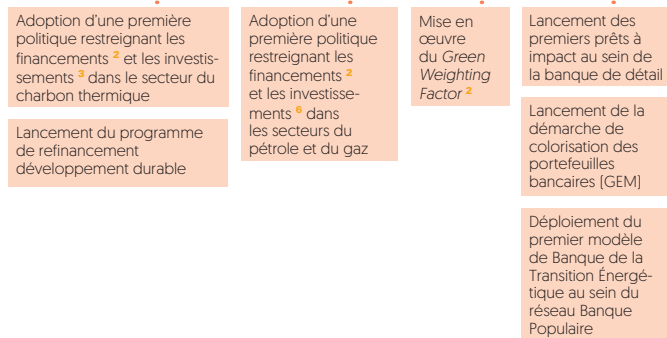


20 ANS D'ENGAGEMENTS EN FAVEUR DE LA DURABILITÉ

ENGAGEMENTS DE PLACE & COALITIONS



INITIATIVES MÉTIERS



1. Périmètre certains affiliés à Natixis Investment Managers (Natixis IM), BPCE Assurances rejoignant les PRI en 2016.
2. Périmètre Natixis Corporate and Investment Banking.
3. Périmètre BPCE Assurances et certains affiliés à Natixis IM.
4. Périmètre Natixis IM.
5. Périmètre métiers mondiaux du Groupe BPCE.
6. Périmètre BPCE Assurances.
7. Périmètre bancaire et assurantiel.

• Le Groupe BPCE se distingue par son modèle coopératif et multimarques en phase avec les attentes de ses clients et les aspirations de la société. Son ancrage territorial et son modèle décentralisé sont de véritables atouts pour accompagner les transitions et transformer durablement la société. Les entreprises du groupe agissent localement, au plus proche de leurs clients, et apportent des solutions innovantes en réponse aux défis de notre époque.

• Le Groupe BPCE a fait du climat l'une des priorités de son plan stratégique BPCE 2024. Toutes les entreprises du groupe ont renforcé leur dispositif pour accompagner la transition de leurs clients et les enjeux climatiques sont maintenant indissociables de leurs métiers. Le groupe concilie durablement performance économique, équité sociale et préservation de l'environnement en inscrivant sa stratégie et ses actions dans le long terme.

1 - Le Groupe BPCE s'engage pour le climat

Lutter contre le dérèglement climatique et faire émerger une société plus sobre en carbone est le défi majeur de notre époque. Le réchauffement du climat mondial lié aux activités humaines est un fait établi, désignant la décennie 2011-2020 comme la plus chaude depuis 125 000 ans. Le sixième rapport d'évaluation du GIEC, paru en mars 2023, rappelle que dans ce contexte, la vulnérabilité des écosystèmes et des populations s'accroît. Le changement climatique a en effet déjà impacté l'accès à l'eau et à l'alimentation, la santé et l'activité économique. Selon l'Organisation Météorologique Mondiale (OMM), il est hautement probable (98 %) que la période des cinq prochaines années soit la plus chaude jamais enregistrée.

Malgré les risques inhérents à la transition écologique, le passage à une économie décarbonée offre également des opportunités économiques, financières et sociales qui peuvent contribuer à façonner une économie plus durable, inclusive et par conséquent plus performante. À titre d'illustration, le secteur de l'énergie qui représente la principale cause de pollution de l'air¹, voit émerger une nouvelle économie de l'énergie propre. Portés par l'énergie solaire photovoltaïque et les véhicules électriques, les investissements dans les énergies propres ont ainsi augmenté de 40 % depuis 2020 selon l'Agence Internationale de l'Énergie (AIE, *World Energy Outlook 2023*).

1. Selon l'AIE (World Energy Outlook 2023), le secteur de l'énergie, première cause de l'air pollué que plus de 90 % de la population mondiale respire, est responsable de 6 millions de décès prématurés par an.

Plan stratégique BPCE 2024

Dans son plan stratégique BPCE 2024, le Groupe BPCE s'est fixé quatre objectifs majeurs liés au climat :

- mesurer l'impact climatique et piloter la trajectoire climatique de ses portefeuilles bancaires et d'investissement des activités d'assurance, dans le cadre de référence de l'Accord de Paris, en visant l'objectif de 1,5 °C et en se focalisant en priorité sur les secteurs les plus émissifs en gaz à effet de serre ;
- accompagner la transition environnementale de ses clients dans leurs propres enjeux de transition, qu'il s'agisse de besoins de financement, d'épargne ou d'assurance, avec une dimension de conseil et de dialogue stratégique structuré, apportant expertise, solutions et une vision long terme ;
- étendre sa stratégie de refinancement durable avec des émissions à thématique environnementale et sociale ;
- accélérer la réduction de son empreinte environnementale directe, avec un objectif de diminution, d'ici à 2024, de 15 % de son bilan carbone par rapport à 2019.

Se désengager progressivement des énergies fossiles



LE CHARBON THERMIQUE

Le Groupe BPCE a une stratégie visant à réduire progressivement à zéro l'exposition de ses activités bancaires au charbon thermique à l'horizon 2030 (pour les pays de l'Union européenne et de l'OCDE) et 2040 (pour le reste du monde).



PÉTROLE ET GAZ NATUREL

Le Groupe BPCE a une stratégie visant à exclure notamment :

- les financements directs d'extraction d'hydrocarbures non conventionnels (pétrole et gaz de schiste, sables bitumineux, pétrole extralourd) ;
- les sociétés dont 25 % ou plus des activités relèvent de ces exclusions ;
- les financements de nouveaux projets *Greenfield* de production ou d'exportation de gaz naturel liquéfié alimentés à 25 % ou plus par du gaz de schiste ;
- les financements directs d'extraction de pétrole et de gaz, onshore ou offshore en Arctique.²

Le Groupe BPCE exclut également les financements dédiés à la seule mise en production d'un nouveau champ de pétrole ou d'infrastructures connexes de production ou d'exportation (nouveau FPSO, plateforme ou pipeline) ainsi que les financements dédiés d'exploration-production de pétrole issu de forages en eaux ultra-profondes.

(cf. [politique RSE applicable à l'industrie pétrolière et gazière](#)).

BPCE Assurances et plusieurs sociétés de gestion affiliées à Natixis Investment Managers³ ont également mis en place des politiques d'exclusion dans les secteurs du charbon et du pétrole & gaz.

En parallèle, le Groupe BPCE accélère le financement de la transition dans l'ensemble des secteurs de l'économie.

2. Zone AMAP (Arctic Monitoring and Assessment Programme) – à l'exception des mers de Barents, de Ouest-Shetlands ou de Norvège.

3. Chaque société de gestion de Natixis IM est responsable de son processus d'investissement et ultimement responsable de l'intégration des facteurs ESG dans le respect de leur devoir fiduciaire. Toutes les sociétés européennes de gestion directe disposent de politiques d'exclusion dans ces secteurs. La majorité des affiliés non-européens ont développé une approche globale d'investissement responsable et appliquent des restrictions à la demande des clients.

Conformément aux dispositions de l'Accord de Paris, le Groupe BPCE est convaincu que le secteur bancaire joue un rôle clé, à travers ses activités de financement et d'investissement, pour assurer une transition permettant d'atteindre la neutralité carbone mondiale à l'horizon 2050. La prise de conscience croissante des parties prenantes concernant les défis liés au changement climatique crée également une dynamique positive de demande de solutions durables. Le modèle coopératif du groupe permet d'être en phase avec les attentes des clients et les aspirations de la société en veillant à une transition juste pour chacun de ses clients. Son modèle décentralisé, son ancrage territorial sont de véritables atouts pour accompagner les transitions et contribuer à une transformation juste et durable de la société. Les

entreprises du Groupe BPCE agissent localement, au plus proche des clients, apportant des solutions innovantes en réponse aux défis de l'époque actuelle.

Au cœur de ses préoccupations, la transition environnementale est l'un des trois piliers de son plan stratégique BPCE 2024 et une priorité d'action de tous ses métiers et entreprises. Dans ce cadre, le Groupe BPCE a engagé, dans la durée, une évolution de son bilan en mettant en place une stratégie d'atténuation de l'impact climatique de ses activités, des biens financés, investis ou assurés. Cela constitue une opportunité de développement et un véritable levier de transformation pour ses métiers. En tant qu'entreprise, le groupe souhaite répondre aux attentes de la société en alignant progressivement ses portefeuilles de financement, d'investissement

pour compte propre et d'investissement des activités d'assurance sur une trajectoire Net Zéro, et ainsi contribuer à la neutralité carbone d'ici à 2050. C'est dans ce contexte qu'il a rejoint, en juillet 2021, la *Net Zero Banking Alliance* (NZBA) pour ses activités bancaires, et en septembre 2022, la *Net Zero Asset Owner Alliance* (NZAOA) ⁴ pour ses activités d'assurance.

2 - Les risques climatiques sont identifiés, évalués et gérés au travers d'un dispositif robuste

Le groupe a mis en place un dispositif robuste permettant l'identification, l'encadrement et le pilotage des risques climatiques pouvant avoir un impact sur l'exécution de sa stratégie climatique, en distinguant le risque physique, lié directement aux conséquences du changement climatique, du risque de transition, lié à l'adaptation nécessaire des modèles économiques de ses clients et de ses activités à une économie bas carbone.

La matérialité de ces risques est appréciée par référence aux grandes classes de risques usuels que sont le risque de crédit, le risque de marché et le risque opérationnel. Ils sont intégrés dans les politiques de risques sectorielles du groupe (*lire chapitre 3 – Gestion des risques*). Le Groupe BPCE s'appuie sur des scénarios publics des

Devoir de vigilance

Depuis l'adoption de la loi française sur le devoir de vigilance en 2017, BPCE met en œuvre un plan de vigilance dont l'objectif est d'identifier et prévenir la réalisation de risques d'atteintes aux droits humains et aux libertés fondamentales, à l'environnement ainsi qu'à la santé et la sécurité des personnes, résultant des activités et opérations internes ainsi que des activités des sous-traitants et fournisseurs. Dans le plan de vigilance de BPCE, le changement climatique et l'accompagnement de la transition font partie des enjeux majeurs identifiés. BPCE publie, chaque année, son plan de vigilance dans le document d'enregistrement universel du groupe.

institutions financières pour appréhender les risques et opportunités auxquels il est confronté. Il souhaite utiliser des scénarios pouvant être comparables, robustes, régulièrement mis à jour et avec une granularité adaptée à la spécificité de chaque secteur. Les résultats issus de l'application de ces scénarios aux activités du groupe permettent de tester la vulnérabilité de son modèle d'affaires et de sa stratégie environnementale et d'évaluer ainsi la résilience du groupe au changement climatique.

3 - Stratégie de refinancement durable : de nouvelles solutions pour répondre aux priorités des investisseurs

Dans le cadre de son plan stratégique BPCE 2024, le Groupe BPCE intensifie son programme d'émissions en se fixant pour objectif de réaliser au moins trois émissions publiques développement durable par an, pour contribuer pleinement au développement d'une finance plus durable. Le programme d'obligations de développement durable du Groupe BPCE permet l'émission d'obligations vertes (ou *green bonds*) et d'obligations sociales (ou *social bonds*), qui alignent les activités de financement sur les impératifs et les missions de développement durable du groupe.

Les prêts refinancés doivent contribuer à la réduction des effets du changement climatique (émissions de CO₂) ou permettre de relever d'autres défis environnementaux (par exemple l'agriculture durable, la biodiversité, les déchets, l'eau) par la production d'énergie propre, d'économies d'énergie ou d'autres types d'actions. Dans le domaine social, les prêts refinancés doivent contribuer au développement humain (par exemple en matière de santé, de sport, d'éducation ou de logement social) ou au développement économique local (par exemple la sauvegarde et/ou la création d'emplois dans des zones défavorisées).

En 2023, le Groupe BPCE a émis quatre obligations vertes et sociales pour un montant total de 2,25 milliards d'euros à destination des investisseurs écologiquement et socialement responsables, portant ainsi l'encours des émissions

⁴ Coalition internationale d'investisseurs engagés à transformer leurs portefeuilles d'investissement pour atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050.



1^{er} émetteur européen d'une obligation publique « Agriculture durable »

refinçant des prêts à des acteurs du monde agricole engagés dans une transition vers une agriculture biologique

Green Bond of the Year – financial institutions en 2023 pour l'obligation BPCE « Agriculture durable » (Environmental Finance, 2023)

1^{er} émetteur européen d'une obligation publique « sport et santé »

refinçant des prêts octroyés à des acteurs de l'économie du sport et de la santé publique en France

publiques développement durable réalisées à 11,3 milliards d'euros. En tenant compte des émissions des réseaux, des placements privés et des produits d'épargne souscrits par sa clientèle particuliers et entreprises, le montant total des refinancements développement durable du groupe atteint 25,1 milliards d'euros.



4 - Tous les métiers et entreprises du groupe placent le climat comme priorité stratégique

4.1 - Activités de la Banque de proximité et Assurance

BANQUE DE PROXIMITÉ

L'accompagnement des clients Banque Populaire et Caisse d'Épargne dans leur transition environnementale et énergétique est l'un des piliers du plan stratégique BPCE 2024. Pour cela, le groupe a fait évoluer ses outils d'accompagnement et a conçu des offres spécifiques de produits et services pour l'ensemble de sa clientèle : financement des besoins liés à la transition environnementale et énergétique (premier acteur à distribuer *Mon Éco-PTZ Prime Rénov* pour financer le reste à charge de travaux éligibles à *MaPrimeRénov*), épargne durable et placements responsables, assurances sur les risques physiques et de transition, ainsi que des partenariats avec des experts.

Cela se matérialise par un accompagnement des clients sur les axes suivants :

- la rénovation énergétique du résidentiel et des bâtiments tertiaires ;
- le financement des projets d'énergies renouvelables sur les territoires ;
- le financement de toutes les mobilités bas carbone ;
- l'accompagnement des entreprises dans leur transition, y compris des clients des filières agricole et viticole ;
- et la construction d'une offre d'épargne bancaire et financière verte permettant aux clients d'orienter leur épargne vers le financement de projets de transition.



Pour illustrer cet accompagnement vers une économie bas carbone, le groupe a mis en place :

- le dialogue ESG, depuis début 2023, déjà déployé auprès de plus de 10 000 clients personnes morales pour faire le point sur leurs réflexions, leurs enjeux et leurs projets sur les dimensions ESG ;
- une offre de partenariats pour appuyer les démarches de transformation de ses clients ;
- une plateforme « Conseils et Solutions durables » sur les applications Banque Populaire et Caisse d'Épargne pour les clients particuliers afin de leur permettre d'appréhender

les enjeux de transition, de calculer en ligne leur empreinte carbone et d'agir dans leur quotidien ;

- un processus d'échange avec les clients sur l'épargne responsable *via* un questionnaire Finance durable pour évaluer leur maturité et leurs préférences en termes d'investissements responsables. Le déploiement de ce questionnaire s'est accompagné d'un parcours de formation des conseillers en matière de finance durable.

En 2023, les parcours *Green* des sites internet et applications de gestion pour comptes des réseaux Banque Populaire et Caisse d'Épargne ont été repensés pour renforcer les services proposés à tous les clients sur cette thématique à enjeux, mettre en avant les services à disposition au travers de produits dédiés, et accompagner ses clients particuliers dans la réalisation de leurs projets en faveur de la transition environnementale. Ces projets répondent à plusieurs objectifs :

- optimiser la performance énergétique de son logement ;
- se déplacer de manière éco-responsable ;
- opter pour une épargne responsable.

Plusieurs Banques Populaires déclinent le modèle de Banque de la Transition Énergétique (BTE) sur leur territoire

Ce modèle vise à garantir l'utilisation de l'épargne verte collectée pour financer des projets de transition énergétique, en assurant une traçabilité des fonds. Les BTE mettent en relation l'épargne verte avec des projets de transition énergétique, en priorité situés sur le territoire des banques adhérentes. Fortes d'une expertise interne dédiée et d'un réseau de partenaires locaux, les BTE proposent des solutions opérationnelles de transition énergétique à leurs clients.

Le modèle a été initié en 2020 par la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes. Il est désormais décliné dans quatre autres établissements (Banque Populaire du

Sud, Banque Populaire du Nord, Banque Populaire Occitane et Banque Populaire Val de France). Depuis leur lancement, les BTE ont octroyé plus de 786 millions d'euros de crédits, se répartissant en 43 % de financement d'énergies renouvelables et 57 % de financements d'investissement de performance énergétique et environnementale.

Un reporting mensuel est disponible pour suivre les financements réalisés sur <https://banquetransitionenergetique.fr/>



Une contribution bas carbone exemplaire



© Paris 2024 – Images non contractuelles

Partenaire Premium des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 et acteur historique du sport, la Caisse d'Épargne Île-de-France, affirme *via* le financement du Village des Athlètes à Saint-Ouen, sa mobilisation en faveur du développement économique et social des territoires.

Ce Village olympique et paralympique prévoit, en « phase héritage », la reconversion innovante et vertueuse des logements accueillant les

3 000 athlètes en 650 logements familiaux, bureaux et commerces ainsi qu'une forêt urbaine de 3 000 m². Ce projet, mobilisant la Société de Livraison des Ouvrages Olympiques (SOLIDEO), porte de fortes ambitions sociales et environnementales (avec 47 % de carbone en moins)⁵. Ainsi, les eaux usées, la conception bioclimatique des balcons, l'utilisation des matériaux bas carbone et du bois de forêts certifiées et des îlots de verdure sont valorisées.

La Caisse d'Épargne Île-de-France a apporté un financement d'un montant de 93 millions d'euros en associant huit autres Caisses d'Épargne (CEBFC, CEHDF, CEGEE, CELC, CEMP, CEN, CEPAL, CERA) et la Compagnie Européenne de Garanties et Cautions (CEGC).

5. Source : Solidéo



ACTIVITÉS D'ASSURANCE

BPCE Assurances s'inscrit pleinement dans l'ambition du Groupe BPCE et a intégré la thématique du climat au cœur de son plan stratégique. Des actions ont été menées dans de nombreux domaines, notamment dans la définition de sa stratégie d'investissement et l'évolution de son offre. Sur la thématique investissement, BPCE Assurances a pour objectif d'aligner la température de ses actifs sous gestion sur une trajectoire conforme à l'Accord de Paris. Dans cette perspective, le jalon de l'alignement à + 2 °C à fin 2024 constitue l'un des engagements phare du plan stratégique BPCE 2024. Cet engagement prévoit également de financer la transition environnementale *via* l'orientation d'au moins 15 % de ses investissements annuels dans des actifs verts.

Enfin, pour ancrer son approche dans une dynamique collective et internationale, BPCE Assurances contribue également aux travaux et initiatives de place. Après avoir intégré la *Net Zero Asset Owner Alliance* en 2022 et défini ses premières cibles en 2023, BPCE Assurances a rejoint,

cette année, l'initiative *Climate Action 100+*, dans l'objectif d'œuvrer en faveur de l'alignement climatique des entreprises les plus émettrices de gaz à effet de serre. En termes d'offres d'assurance vie et d'épargne-retraite, BPCE Assurances fait régulièrement évoluer ses produits en proposant une majorité de supports en unités de compte labellisés.

Le métier de l'assurance non vie contribue également à l'accompagnement vers une économie bas carbone en proposant une réduction de prime pour les clients détenant un véhicule électrique ou hybride⁶ et pour les petits rouleurs (moins de 8 000 km par an). L'offre habitation inclut les constructions durables (maison à ossature bois, toit de chaume...) ainsi que le matériel de production d'énergie renouvelable (éoliennes, panneaux ou chauffe-eau solaires, récupérateurs d'eau de pluie, etc.). Par ailleurs, lorsqu'un accident automobile survient, l'objectif est de favoriser la réparation des pièces endommagées. En cas d'impossibilité technique, le remplacement par une pièce de réemploi sera privilégié.

6. Émettant moins de 50 g de CO₂ par km.

4.2 - Solutions et Expertises financières

Articulé autour du financement, du conseil et de la conservation au service des réseaux du groupe, le pôle Solutions et Expertises financières (SEF) accompagne ses clients dans la réalisation de leurs projets concourant à la transition environnementale

Concernant les sujets de mobilité, une offre de crédit consommation *Prêt vert*, pour acquérir un véhicule électrique, est proposée par BPCE Financement aux clients particuliers du groupe. Plusieurs solutions permettent à la clientèle entreprise de réduire l'impact environnemental de leur parc automobile en favorisant les alternatives vertes. Ces dernières peuvent être financées en crédit-bail mobilier ou location longue durée (incluant conseils *car policy*⁷, prestations écoconduite, gestion de parc connecté et autopartage).

En matière de rénovation énergétique, les particuliers ont accès au *Prêt Rénov* (BPCE Financement). Les entreprises sont accompagnées dans la recherche de performance énergétique de leurs bâtiments et équipements professionnels par un partenariat avec Altérea, ingénieur de l'énergie et du bâtiment, et une gamme complète de solutions locatives mobilières et immobilières (BPCE Lease). Par ailleurs, BPCE Solutions Immobilières propose une expertise tertiaire dédiée aux bureaux en s'appuyant sur une propre grille ESG.

Enfin, BPCE Lease finance des projets d'énergies renouvelables (panneaux photovoltaïques, éoliennes, hydrogène, barrages et plus globalement dispositifs de stockage d'électricité) notamment au travers d'Engerco, sa filiale détenue à 100 %.

Pour assurer un accompagnement de qualité des clients, la montée en compétences des équipes commerciales se renforce (formations des métiers aux enjeux de durabilité, animations) et ces dernières entretiennent un dialogue régulier avec leurs clients autour d'enjeux sectoriels spécifiques (webinaire de sensibilisation et mise en relation avec des partenaires).

SEF agit également en tant qu'investisseur responsable. CEGC⁸ a défini sa politique d'investissement responsable dans le cadre de l'Accord de Paris. Dans ce contexte,

elle est signataire des *Principles for Responsible Investment* depuis 2022 et a rejoint la *Net Zero Asset Owner Alliance* en 2023. Eurotitres⁹ contribue par ailleurs à la sensibilisation des clients du groupe en mettant en avant les fonds ISR dans les outils de placement.

Programme Lease Impact

Dans un contexte de changement de paradigme économique, réglementaire et de hausse des coûts de l'énergie, le leasing représente un potentiel de développement significatif au service de la transition environnementale. Le programme *Lease Impact* s'inscrit dans ce cadre, en couvrant trois univers de besoin :

- **la production d'énergie** à des fins d'autoconsommation et/ou de vente pour le réseau électrique;
 - **l'efficacité énergétique** dans un objectif d'économies des consommations et de valorisation du patrimoine immobilier;
 - **la mobilité verte**, pour réduire l'impact environnemental du parc automobile en favorisant les alternatives vertes.
- Pour y répondre et soutenir la part croissante de ces trois axes, ce programme s'appuie sur des solutions de financement de projets multiples, adaptées au besoin du client (crédit-bail mobilier, crédit-bail immobilier, location longue durée, location opérationnelle informatique [LOI], financement arrangé) ainsi qu'un écosystème partenarial.

⁷ Politique véhicules de fonction.

⁸ La Compagnie Européenne de Garanties et Cautions, filiale du Groupe BPCE, est la société spécialiste multi-métier de l'assurance-caution et de la garantie financière.

⁹ Eurotitres propose une prestation complète de conservation de comptes titres et de gestion des opérations réalisées par les clients particuliers.

4.3 - Activités de gestion d'actifs

Face aux défis majeurs liés au changement climatique, de perte de biodiversité, d'inégalités sociales, Natixis Investment Managers (Natixis IM) et ses sociétés de gestion sont convaincues que la réponse à ces enjeux complexes n'est pas unique mais multiple. Le modèle multi-boutique englobant une variété de sociétés de gestion qui portent des convictions, des styles de gestion diversifiés, des approches ESG adaptées et sur mesure et des capacités d'innovation propres permet d'apporter des réponses diverses aux enjeux de la finance durable. Le règlement SFDR classe les investissements en article 9 (objectif d'investissement durable), article 8 (promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales) et article 6 (produits ne répondant ni à la définition d'un article 8, ni à celle d'un article 9).

Au 31 décembre 2023, les sociétés de gestion de Natixis IM gèrent plus 472 milliards d'euros d'encours en fonds Art 8 et Art 9 (SFDR) représentant plus de 40,5 % des encours, contre 37 % en 2022.

Les sociétés de gestion de Natixis IM, associées à l'expertise multi-assets de Natixis IM Solutions et aux équipes de distribution, offrent une vaste gamme de solutions de placements durables de premier plan conçues pour répondre aux besoins des clients et les accompagner dans leur parcours de transition durable.

Natixis IM accompagne ses clients dans leur transition vers une neutralité carbone au travers de trois piliers stratégiques :

- **Évaluer** : Natixis IM Solutions propose une plateforme d'analyse appelée *ESG and Climate Portfolio Clarity* qui évalue, au sein des portefeuilles des clients, les investissements pouvant être impactés par le changement climatique et être exposés aux risques climatiques, tant physiques que de transition. Elle permet aux clients :
 - de calculer leur empreinte carbone et environnementale;
 - d'analyser et comparer les résultats des différents scénarios climatiques en matière de risques de transition et de risques physiques;
 - d'évaluer l'exposition aux actifs les plus exposés aux risques climatiques;
 - d'identifier des solutions pour accompagner la transition énergétique et favoriser l'alignement avec la taxonomie verte.

• **Concevoir** une allocation d'actifs en ligne avec la trajectoire Net Zéro : la stratégie pour contribuer à l'atteinte de la neutralité carbone dépend de l'allocation d'actifs initiale du portefeuille ainsi que des objectifs et des contraintes de risque et de rendement de l'investisseur.

Une approche sur mesure est donc nécessaire pour répondre aux objectifs et cibles spécifiques définis par chaque client. Chaque année, Natixis IM aide ses clients à réajuster leur allocation d'actifs en fonction des nouvelles informations et des progrès réalisés par les sociétés en portefeuille ainsi que des réglementations et technologies émergentes.

• **Investir** : l'ambition de Natixis IM est de gérer la moitié de ses encours éligibles conformément aux articles 8 et 9 SFDR et équivalent d'ici 2024. Les affiliés de Natixis IM proposent une gamme de fonds et des mandats dédiés ayant pour stratégie d'investir pour lutter contre le changement climatique :

- conception et implémentation de stratégies de décarbonation pour l'ensemble des portefeuilles tout en maintenant des objectifs de performance financière;
- investissement dans des produits d'investissement verts;
- compensation carbone lorsque cela est possible et nécessaire.

Par ailleurs, certaines sociétés de gestion affiliées à Natixis IM ont signé des initiatives de Place telles que *Net Zero Asset Managers* (NZAM) pour renforcer leur démarche de transition et d'alignement de portefeuilles :

- Mirova est membre de l'initiative *Net Zero Asset Managers* depuis 2020. À ce titre, Mirova a mis en place une stratégie d'investissement exigeante, fondée sur une méthodologie interne d'alignement développée en partenariat avec le cabinet Carbon4 Finance;
- À titre d'illustration, DNCA Finance analyse la trajectoire climatique de ses investissements depuis 2020 et s'est engagée à rendre ses investissements compatibles avec l'Accord de Paris. Pour se positionner comme acteur de la lutte contre le changement climatique, DNCA Finance a rejoint l'initiative *Net Zero Asset Managers* en janvier 2023. Elle s'engage à poursuivre des campagnes de mobilisation pour encourager les entreprises à partager leurs données climatiques et à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre.

Mirova et 12 acteurs financiers lancent un appel à manifestation d'intérêt

Mirova, en collaboration avec un groupe de 12 acteurs financiers, a récemment lancé un appel à manifestations d'intérêt visant à créer une base de données mondiale des facteurs d'évitement des émissions carbone et un outil de mesure des émissions carbone des portefeuilles (comprenant les émissions évitées). Dans le cadre de la transition énergétique, il est essentiel non seulement de réduire les émissions carbone, mais également de proposer des alternatives décarbonées. Bien que ces alternatives soient généralement connues, il n'existe pas de données quantifiables pour les comparer et aider à orienter les flux financiers vers les entreprises qui contribuent à la décarbonation.

- la gouvernance et la prise en compte des enjeux de transition dans leurs pilotages.

Natixis CIB est engagée à soutenir et appuyer l'ensemble de ses clients dans leurs démarches de transition, y compris ceux qui proviennent de secteurs émissifs. Pour cela, les plans de transition définis doivent démontrer un réel engagement, un cadencement rythmé et une ambition forte. Afin de réaliser cet accompagnement, Natixis CIB développe des outils d'évaluation et de pilotage des plans de transition de ses clients.

L'objectif de Natixis CIB est double : d'une part, accroître le financement des actifs et acteurs « verts » (c'est-à-dire, à faibles émissions de gaz à effet de serre ou qui contribuent à la décarbonation de l'économie) et d'autre part, soutenir les trajectoires de transition les plus volontaires de ses clients, en particulier dans les secteurs le plus émissifs (énergies fossiles, construction, minier).

La stratégie de Natixis CIB repose donc à la fois sur :

- la maîtrise de ses émissions directes ;
- la maîtrise des émissions induites (financées) ;
- la capacité à soutenir les technologies et les acteurs contributeurs de la transition.

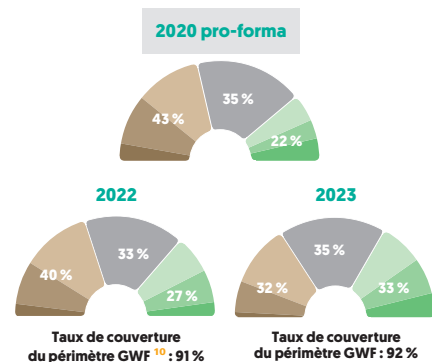
4.4 - Activités de banque de grande clientèle

Natixis CIB a activement poursuivi sa contribution à l'engagement Net Zéro du Groupe BPCE. Elle place au cœur de sa stratégie commerciale l'accompagnement de ses clients emprunteurs, émetteurs et investisseurs dans les différentes étapes de leur transition écologique et énergétique. Elle intervient à la fois comme conseil et comme partenaire financier privilégié.

Pour les acteurs économiques, la réalité de la transition est multiple et peut concerner :

- le retrait ou le désinvestissement des activités les plus émissives en CO₂ ;
- la diversification de leurs activités pour accroître la part de celles qui sont durables et/ou qui contribuent à la transition (émissions évitées) ;
- la décarbonation intrinsèque des processus d'approvisionnement et de production industriels ;
- la séquestration de carbone (solutions basées sur la nature ou solutions technologiques utilisées après avoir engagé les précédents leviers de décarbonation) ;

Répartition de la colorisation du portefeuille de Natixis CIB (en base 100)



10. Green Weighting Factor: outil de pilotage et de mesure de l'impact climatique de Natixis CIB (cf. page 47).

Sur la période 2020-2023, le pilotage actif engagé en 2019 démontre des résultats tangibles avec une évolution sensible du *color mix* de Natixis CIB.

En 2023, la part du brun du périmètre colorisé a été réduite (-8 points) par rapport à 2022 au profit du vert et du neutre. Pour atteindre cette performance, différents leviers ont été mobilisés :

- refinancement de clients verts existants ;
- financement de clients en transition dans les zones EMEA et APAC ;
- grande sélectivité sur les nouveaux financements bruns (réduction des encours sur les activités pétrolières les plus carbonées ou les moins susceptibles de transitionner) ;
- réduction des financements des clients dont le potentiel de transition est très limité ;
- gestion active du portefeuille sur les ventes secondaires largement composées d'expositions colorisées brun.

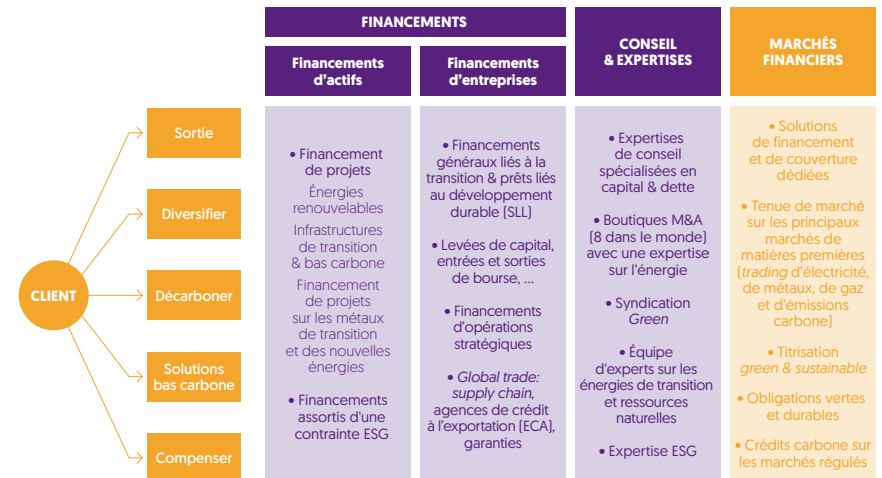
Afin d'appuyer cette démarche d'amélioration continue, de nombreux travaux internes sont conduits visant à renforcer la connaissance et la maîtrise de ces enjeux par l'ensemble des équipes et des métiers de Natixis CIB. Parallèlement, Natixis CIB est engagée dans des collectifs

de Place. À titre d'illustration, Natixis CIB est :

- créatrice et *co-Chair* d'un groupe de travail au sein des *Green Bond Principles* de l'ICMA, dédié aux activités et technologies dites *Green Enabling* ;
- *Founder Partner*, aux côtés de Mirova et de Natixis IM, de l'initiative *Avoided Emission Factor Database*, qui vise à développer une base de données mondiale offrant des calculs standardisés et transparents des émissions évitées d'une liste de solutions bas carbone ou *green enabling*.

Afin d'atteindre ses ambitions, Natixis CIB s'appuie sur son *Green & Sustainable Hub* (GSH), une équipe dédiée à la finance durable, ainsi que sur les lignes métiers, et notamment les équipes *Energy Transition & Natural Resources* (ETNR) et sur un réseau étendu de *Green Captains*, ambassadeurs métiers de la démarche. En complément, des synergies sont également à l'œuvre entre ces équipes et le Tech Hub de Natixis CIB, notamment sur les sujets liés à la digitalisation de l'économie et aux ruptures technologiques liées à la transition bas carbone.

Solutions de financement, d'investissement et de conseil proposées par Natixis CIB



ENGIE SLL

ENGIE, référence mondiale en matière d'énergie et de services bas carbone. Natixis CIB a participé à ce financement en tant qu'*active Bookrunner* et *Sustainability coordinator*. Les indicateurs clés retenus reflètent la stratégie Net Zéro d'Engie à horizon 2045 et une trajectoire « bien en dessous de 2 °C » certifiée par SBTi.



Natixis CIB se positionne comme un leader du financement des énergies renouvelables (+ 117 % de montant arrangé annuel depuis 2020 au niveau de Natixis CIB, n° 5 mondial au classement IJ Global 2023). En 2023, les énergies renouvelables ont représenté 97 % des nouveaux financements d'infrastructures de Natixis CIB dans le secteur de la production électrique.

Sur le secteur du pétrole et du gaz, l'équipe ETNR a poursuivi la réduction de ses expositions aux hydrocarbures, entamée depuis 2019, et ce dans le respect de l'objectif NZBA fixé à horizon 2030. En parallèle, l'équipe soutient le développement des entreprises de nouveaux secteurs essentiels à la transition énergétique tels que l'hydrogène, les bioénergies, les carburants durables pour l'aviation ou les technologies de capture du carbone. Sur ces segments en forte croissance mais encore en construction, ETNR, aux côtés des métiers de Natixis CIB (conseil, M&A, financement, marché de capitaux, couverture) accompagne ses clients dans leur développement en les aidant à lever des capitaux sur les marchés et à financer des projets d'aide à la décarbonation. En complément, l'équipe a déployé des stratégies dédiées sur les batteries et les métaux critiques, essentiels à la production d'énergie renouvelable et au transport décarboné. Au travers de ces initiatives, Natixis CIB soutient les enjeux de sécurisation de l'approvisionnement des métaux critiques en France et en Europe en finançant des *gigafactories*, le développement de la chaîne de valeur *midstream* et les industriels du secteur.

5 - Le groupe réduit son empreinte environnementale directe

Dans le cadre de son plan stratégique BPCE 2024, le Groupe BPCE s'est fixé l'objectif de réduire de 15 % les émissions de carbone liées à son activité propre sur la période 2019-2024. Il s'agit de passer de 622 k teqCO₂ émises en 2019 à 529 k teqCO₂ émises en 2024. La réduction du bilan carbone du groupe entre dans l'appréciation des critères de rémunération variable du président du directoire et des membres du comité de direction générale de BPCE.

Dans ce cadre, le groupe a déployé un plan d'action volontariste autour de quatre axes :

- la réduction de l'empreinte carbone des locaux (*via* des travaux de rénovation énergétique, la généralisation de la domotique dans les bureaux et les agences et la réduction des surfaces occupées) ;
- un écosystème numérique plus responsable grâce à des techniques de développement d'applications plus économes, à la prolongation de la durée de vie des équipements, à l'amélioration de l'efficacité énergétique des data centers et à la sensibilisation de tous les collaborateurs du groupe aux gestes écoresponsables ;

- la mobilité avec, d'une part, la diminution des déplacements des collaborateurs, en particulier les déplacements domicile-travail grâce au développement du télétravail, et d'autre part, l'électrification de la flotte de véhicules ;
- des achats encore plus responsables avec la systématisation de la prise en compte des critères RSE, dont l'empreinte carbone, dans les cahiers des charges de consultation de fournisseurs.

Une attention toute particulière est portée à la formation RSE pour l'ensemble des collaborateurs, avec des modules adaptés selon le niveau d'expertise, depuis l'acculturation de chacun jusqu'aux modules spécifiques pour les différents métiers en abordant les enjeux du moment. Ainsi, les formations spécifiques au calcul du bilan carbone sont régulièrement adaptées à l'évolution des méthodologies, de l'amélioration des outils qui effectuent le calcul et des données qui les alimentent.

L'empreinte carbone du groupe est détaillée dans le chapitre 4 de ce rapport.



3 GESTION DES RISQUES



- La direction des Risques climatiques du Groupe BPCE a poursuivi, en 2023, les travaux visant à mieux évaluer et piloter les risques climatiques pour tous les métiers et toutes les filières du groupe. Le département des Risques climatiques continue ainsi à développer des processus et des outils d'analyse adaptés afin de mieux intégrer opérationnellement les impacts des risques climatiques physiques et de transition.

1 - Gouvernance et organisation de la gestion des risques climatiques

La gestion des risques climatiques et environnementaux s'effectue sous la responsabilité du conseil de surveillance du Groupe BPCE qui s'assure de la bonne mise en place du dispositif de gestion et d'encadrement de ces risques, notamment par l'intermédiaire du comité des risques. Au niveau exécutif, il s'appuie sur le comité des risques climatiques, créé en 2020 et présidé par le président du directoire, qui rassemble les responsables des pôles métiers du Groupe BPCE, les fonctions Risques, Finance, Conformité, Impact - RSE et l'Inspection Générale ainsi que deux dirigeants d'établissement du Groupe BPCE (voir chapitre 1).

La direction des Risques Groupe a structuré la gestion des risques climatiques et environnementaux en constituant fin 2021 le département Risques climatiques, rattaché directement au directeur général adjoint en charge des risques du Groupe BPCE, membre du comité de direction générale. Le département Risques climatiques définit et met en œuvre le dispositif de supervision des risques climatiques et environnementaux du Groupe BPCE. En particulier, le département Risques climatiques est attentif à :

- développer des processus et des outils d'analyse afin de renforcer la gestion des risques climatiques et environnementaux (physiques et de transition) pour mieux les intégrer dans le dispositif d'appétit au risque du groupe ;
- évaluer la matérialité des risques climatiques et environnementaux par référence aux grandes classes traditionnelles de risque : risques de crédit, risques financiers (marché, liquidité) et risques opérationnels ;
- inclure les risques climatiques et environnementaux dans le cadre usuel de gestion des risques du Groupe BPCE (politique crédit des entreprises, des particuliers et selon les typologies d'actifs financés) et les prendre

en compte lors des mises à jour périodiques des politiques sectorielles du groupe ;

- inclure les risques climatiques et environnementaux dans les processus d'investissement et d'engagement des activités de gestion d'actifs et d'assurance.

Le département Risques climatiques s'appuie sur une large filière d'environ soixante correspondants dans toutes les entités du Groupe BPCE et dans les autres départements de la direction des Risques groupe. L'intégration opérationnelle de ce dispositif dans les entités du Groupe BPCE permettra de prendre en compte les risques climatiques dans le cadre d'appétit aux risques du groupe.

Le programme de gestion des risques climatiques s'organise autour de 9 chantiers et s'attache à garantir la couverture la plus exhaustive possible des 13 piliers proposés par la Banque centrale européenne.

Afin d'assurer la prise en compte des risques climatiques et environnementaux dans l'ensemble de ces dimensions, le département Risques Climatiques collabore étroitement avec les parties prenantes au sein du Groupe BPCE et en particulier les autres départements des filières risques, Impact - RSE, finances, le Secrétariat Général (en particulier les filières conformité et juridique), les équipes Technologies et Opérations et les métiers.

2 - Programme de gestion des risques climatiques

Le département des Risques climatiques coordonne la mise en place du cadre de gestion des risques au travers d'un programme dédié. Ce programme, en ligne avec les engagements climatiques et environnementaux du Groupe BPCE, s'est doté d'objectifs précis pour tous les métiers et toutes les filières. Le dispositif proposé s'attache à garantir la couverture la plus exhaustive possible des 13 piliers proposés par la BCE. Il s'applique également à y intégrer les perspectives réglementaires nationales et internationales qui font aujourd'hui référence.

Ce programme est régulièrement actualisé, notamment pour prendre en compte des points d'attention de la Banque centrale européenne dans le cadre des travaux de supervision menés sur le dispositif du Groupe BPCE.

Concrètement, ce dispositif s'organise autour de neuf chantiers majeurs : la gouvernance, le cadre d'appétit aux risques, la mesure des impacts des risques climatiques (ICAAP), les risques de crédit, les risques financiers,

les risques opérationnels, le dispositif de contrôle des risques, le tableau de bord et les données.

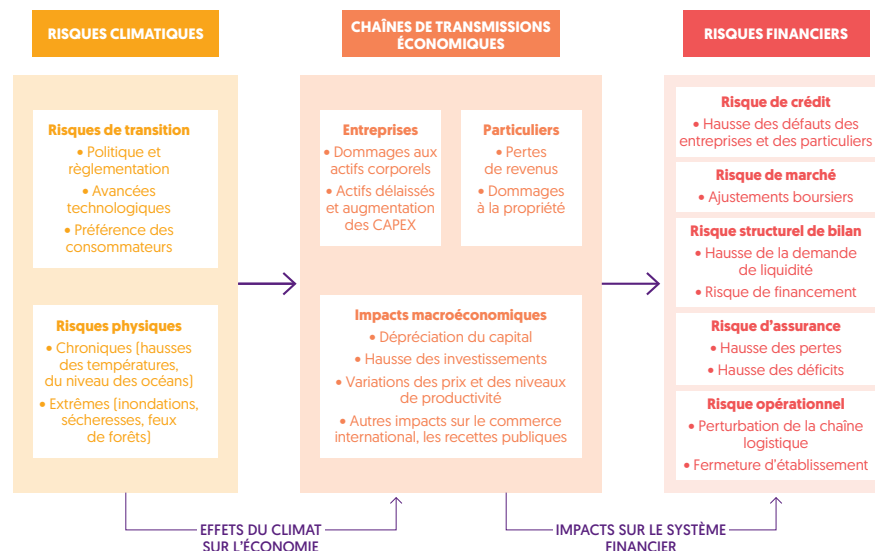
Des représentants des Banques Populaires, des Caisses d'Épargne et des métiers mondiaux du Groupe BPCE ont également été associés au programme afin de garantir l'opérationnalité des actions prévues dans chaque entité.

3 - Identification et matérialité des risques climatiques

Le Groupe BPCE a mis en place un dispositif permettant l'identification des facteurs de risques climatiques pouvant avoir un impact sur ses risques et l'évaluation de leur matérialité.

La matérialité des risques associés aux changements climatiques est appréciée par référence aux grandes classes de risques du pilier 1 de Bâle III que sont le risque de crédit, le risque de marché et le risque opérationnel, y compris le risque de non-conformité et de réputation.

Du risque climatique au risque financier



Matrice de matérialité des risques du Groupe BPCE en 2023

Catégorie de risques	Risques physiques				Risques de transition	
	Horizon de temps court terme [2024, échéance du plan stratégique]		Horizon de temps long terme > 4 ans		Horizon de temps court terme [2024, échéance du plan stratégique]	Horizon de temps long terme > 4 ans
	Aigu	Chronique	Aigu	Chronique		
Risque de crédit et de contrepartie : défaut client, dépréciation du collatéral	Faible	Faible	Moyen	Moyen	Moyen	Fort
Risque de marché et de valorisation des actifs : changement de valorisation des actions, des taux, des matières premières, etc.	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible
Risque de liquidité : risque de crise de liquidité à court terme, risque de refinancement, réserve de liquidité	Faible	Faible	Moyen	Faible	Faible	Moyen
Risque d'assurance	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Faible	Faible
Risque d'investissement propre	Faible	Faible	Moyen	Moyen	Faible	Faible
Risque au sein des portefeuilles clients (assurance et gestion d'actifs)	Faible	Moyen	Faible	Moyen	Faible	Moyen
Risque opérationnel de continuité d'activité	Faible	Faible	Moyen	Faible	Faible	Faible
Risque de réputation	Faible	Faible	Faible	Faible	Moyen	Fort
Risque juridique, de conformité et réglementaire	Faible	Faible	Faible	Faible	Moyen	Fort
Risque stratégique, d'activité et d'écosystème	Faible	Faible	Moyen	Moyen	Moyen	Fort

Après une revue des canaux de transmission (voir le diagramme ci-dessus), l'évaluation de la matérialité des facteurs de risque s'appuie sur des indicateurs quantitatifs en complément de l'évaluation menée par des experts internes.

L'exercice d'évaluation permet de distinguer les risques climatiques physiques des risques climatiques de transition avec une évaluation sur un temps court (horizon du plan stratégique 2021-2024), et sur un temps plus long (supérieur à 4 ans et plus).

En 2023, cet exercice a été conduit dans les principales entités du Groupe BPCE puis consolidé. Le diagramme ci-dessus décrit la mécanique de transmission des facteurs de risques climatiques, physiques ou de transition, vers les risques financiers portés par le Groupe BPCE au travers de leurs impacts sur certains

acteurs économiques ou sur l'ensemble du système économique.

Le tableau présente la conclusion des travaux d'évaluation de la matérialité des risques climatiques du Groupe BPCE à la suite de la mise à jour de 2023.

Cette matrice traduit une tendance à l'augmentation de la matérialité des risques climatiques et des enjeux liés aux risques de transition, en lien avec les risques de crédit, de réputation, stratégiques et réglementaires. Les travaux complémentaires menés en 2023 (et en particulier, l'exercice de stress test climatique décrit en section 5) ont notamment conduit à réévaluer à la baisse la matérialité des impacts liés au risque de marché et de valorisation des actifs, tandis que les risques assurantiels liés aux risques physiques ont été revus à la hausse. La construction de la matrice de matérialité s'appuie

notamment sur une évaluation des expositions du Groupe BPCE aux principaux secteurs impactés par les risques climatiques physiques et de transition.

4 - Le cadre d'appétit aux risques

Les catégories Risque climatique / Risque de transition et Risque climatique / Risque physique ont été ajoutées au référentiel des risques du Groupe BPCE dès 2019.

À ce stade, la matérialité de ces catégories de risque a été évaluée à partir des travaux décrits dans la section Identification et matérialité des risques climatiques. Les risques de transition et physiques sont jugés matériels (niveau 1 sur 3) au titre du référentiel interne des risques du Groupe BPCE.

Deux indicateurs d'appétit au risque couvrant le risque climatique de transition sont intégrés au niveau du Groupe BPCE, sous observation avant étalonnage d'une limite. Sur le périmètre de Natixis CIB, la part des actifs classés brun foncé selon l'outil interne de notation *Green Weighting Factor*, constituent les actifs les plus exposés au risque de transition et, à ce titre,

sont suivis dans le dispositif d'appétit aux risques. Un seuil et une limite ont été fixés à partir de 2022; ils sont régulièrement revus pour encadrer une trajectoire à la baisse.

5 - Stress tests climatiques réglementaires et internes (ICAAP)

5.1 - Stress tests réglementaires: mesure des impacts des risques climatiques sur les actifs du groupe

En 2022, le Groupe BPCE a participé au premier stress test climatique lancé par la Banque centrale européenne (BCE). Cet exercice est considéré comme un levier d'apprentissage conjoint présentant un caractère exploratoire visant à renforcer la capacité des banques et des autorités de surveillance à évaluer le risque climatique. Il avait permis de démontrer la capacité du Groupe BPCE à quantifier ses risques selon différents scénarios et d'identifier des axes d'amélioration, notamment autour de la donnée.

En 2023, l'EBA a lancé un nouveau stress test afin d'évaluer la résilience du secteur financier face à la transition



Calcul du capital économique : scénario inondation / sécheresse

Un premier exercice d'évaluation du risque climatique physique a été conduit en 2023. Ces travaux calculatoires ont porté sur le portefeuille des crédits immobilier résidentiel exposé à un risque d'inondation très fort établi sur la base de données d'aléas historisées. Les inondations représentent 52 % des catastrophes naturelles entre 1982 et 2021.

Dans un premier temps, l'étude a été réalisée dans le cadre de l'exercice de stress test 2021 afin d'estimer les coûts restants attendus en cas de catastrophe climatique (inondation). Les coûts restants dépendent de plusieurs facteurs tels que le type de propriété (résidentielle ou locative), la couverture assurantielle et le type de catastrophe (catastrophe naturelle ou force de la nature). Un choc négatif d'épargne est ensuite estimé pour les clients les plus exposés en fonction de ces différents facteurs, ce qui

permet d'attribuer une nouvelle notation. Cette dernière est calculée pour les clients ayant subi une inondation. Les clients qui subissent un choc d'un montant supérieur à leur épargne sont notés avec un sous-modèle de notation plus sévère que leur sous-modèle à date. Les clients dont la situation est déjà très dégradée à l'origine tombent en défaut. Un taux de provisionnement moyen est mesuré afin d'approximer l'*Expected Credit Loss* [ECL] du client avant et après l'inondation. L'écart d'ECL correspond au besoin de capital économique propre au risque physique inondation.

En 2024, les travaux se poursuivent afin d'affiner la mesure des aléas retenus avec un projet de mesure des risques physiques copilotés avec les équipes de la direction des Risques du Groupe BPCE et BPCE Assurances.

nécessaire pour réduire les émissions de gaz à effet de serre de 55 % en 2030 (*fit for 55*). Les résultats de ce stress test climatique *fit for 55* seront publiés au cours du 1^{er} trimestre 2025 après différentes phases de collecte de données.

5.2 - Stress tests internes

Depuis 2023, le Groupe BPCE prend en compte les risques climatiques physiques dans son processus interne d'évaluation du besoin en capital (ICAAP). D'une part, un scénario d'inondation / sécheresse appliqué sur son portefeuille immobilier résidentiel particuliers en France est utilisé dans le cadre du calcul du capital économique (voir ci-dessus). D'autre part, une dimension de risque climatique physique a été prise en compte dans l'un des scénarios adverses des stress tests internes.

Des travaux d'enrichissement sont prévus dans l'exercice ICAAP 2024 visant à améliorer l'évaluation du risque physique et à inclure un scénario relatif à la transition climatique.

6 - Intégration des risques climatiques dans le dispositif de gestion des risques

6.1 - Les risques de crédit

INSERTION DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX DANS LES POLITIQUES SECTORIELLES DE CRÉDIT

Sur le périmètre de la Banque de proximité, au-delà des politiques pétrole et gaz naturel et charbon thermique appliquées à l'ensemble des entreprises du Groupe BPCE, les critères environnementaux sont intégrés dans les politiques sectorielles.

L'insertion opérationnelle des critères ESG dans l'évaluation du risque de crédit s'appuie notamment sur des notes sectorielles permettant d'apprécier les principaux enjeux environnementaux liés à chaque secteur d'activité, tels que définis par la taxonomie européenne : risques climatiques physiques, risques climatiques de transition, biodiversité, eau, pollutions autres que les gaz à effet de serre et économie circulaire. Une classification sectorielle

environnementale découle de cette appréciation et identifie des points d'attention particuliers. Ces notes sectorielles ont vocation à alimenter les échanges notamment lors de l'octroi de crédit. L'objectif est de fournir des éléments d'analyse supplémentaires au regard des évolutions réglementaires et de marché, de pouvoir mieux accompagner les clients dans la transition.

Sur le périmètre Natixis CIB, les politiques de crédit font référence aux politiques sur les secteurs sensibles émises par la RSE et incluent, dans certains cas, des critères complémentaires portant sur les risques climatiques, environnementaux, sociaux ou de gouvernance.

DÉPLOIEMENT DU DIALOGUE STRATÉGIQUE ENVIRONNEMENTAL AVEC LES CLIENTS CORPORATE DES RÉSEAUX

Dans les réseaux de banque de détail du Groupe BPCE, afin d'accroître l'intégration des critères climatiques et environnementaux, un dialogue stratégique est noué avec les clients *corporate* afin d'évaluer leur degré de prise en compte des enjeux ESG. Ce dialogue s'appuie sur un questionnaire utilisé par les chargés de clientèle pour recueillir

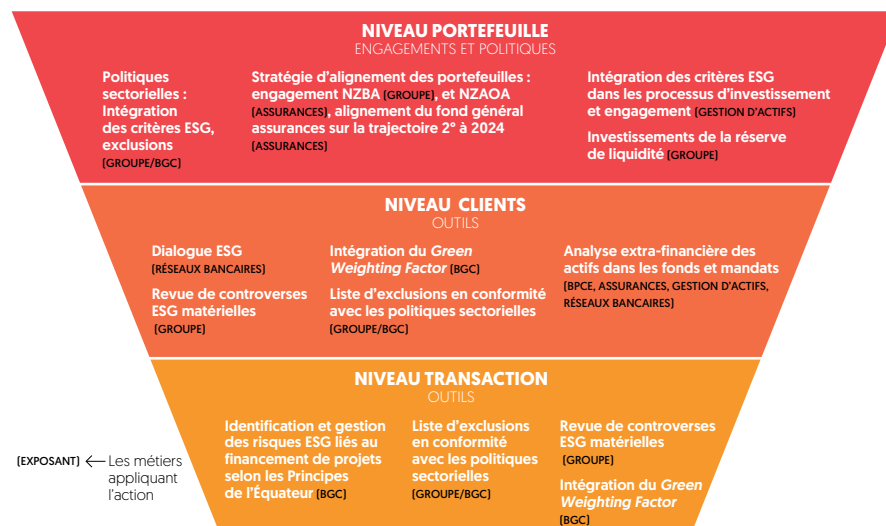
des informations sur les niveaux de connaissance, les actions et l'engagement de leurs clients en matière de climat et d'environnement. Ce dialogue ESG est déployé depuis début 2023 dans les réseaux Banque Populaire et Caisse d'Épargne.

UTILISATION DU GREEN WEIGHTING FACTOR PAR NATIXIS CIB

L'analyse des enjeux liés aux risques climatiques de transition dans le cadre des processus de crédit de Natixis CIB s'appuie sur un modèle propriétaire de mesure et de pilotage de l'impact climatique de ses financements, le *Green Weighting Factor* (GWF). Les principes de fonctionnement et de déploiement de ce modèle sont décrits dans la section Indicateurs et objectifs (chapitre Indicateurs et objectifs, section 2.1).

Un score GWF est systématiquement attribué aux contreparties, et au niveau de la transaction dans le cas d'un financement dédié. Il est intégré dans les dossiers présentés dans le processus d'octroi de crédit. Ces scores font l'objet d'une mise à jour annuelle.

De la vision sectorielle à la transaction



APPLICATION DES PRINCIPES DE L'ÉQUATEUR

Dans le cadre des Principes de l'Équateur, Natixis CIB applique par ailleurs une méthodologie de Place qui vise à évaluer les risques environnementaux et sociaux des projets financés et la gestion de ces risques par les clients, quel que soit leur secteur d'activité. Depuis octobre 2020, Natixis CIB applique la version amendée des Principes (Amendement EP IV) qui comprend des critères plus exhaustifs en matière de respect des droits humains (notamment les droits des communautés indigènes) et qui requiert une analyse des risques climatiques physiques et de transition.

Il est ainsi demandé à l'emprunteur :

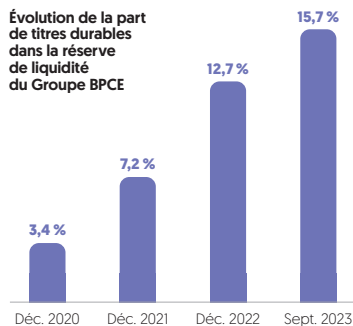
- une évaluation des risques physiques associés aux changements climatiques pour la plupart des projets ;
- de procéder à une évaluation des risques de transition climatique et à une analyse des alternatives à moindre intensité de gaz à effet de serre à l'égard des projets prévoyant des émissions d'équivalent de CO₂ d'au moins 100000 tonnes par année au total. En fonction des risques identifiés et de la nature des impacts associés, des mesures d'atténuation sont demandées au client. Elles font l'objet de clauses spécifiques dans la documentation financière (« covenants »).

Caractéristiques ESG de la réserve de liquidité

Sur le périmètre du portefeuille de réserve de liquidité :

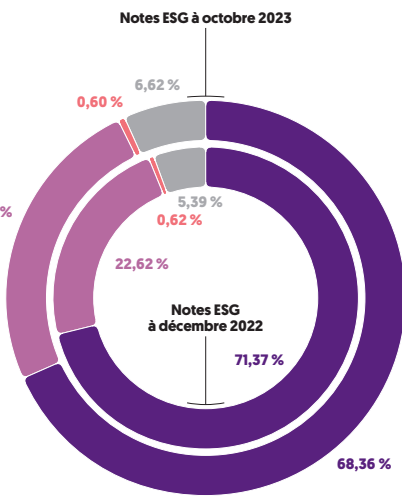
- la part de titres durables¹ a significativement augmenté au cours des trois dernières années ;
- la part de titres ayant une note ESG « Excellente et bonne » est supérieure à 65 %.

Évolution de la part de titres durables dans la réserve de liquidité du Groupe BPCE



Comparaison des notes ESG de la réserve de liquidité du Groupe BPCE, en %

■ Excellente et bonne ■ Moyenne ■ Faible ■ Inconnue



Source : ISS ESG

1. Titres durables : green bonds, social bonds, sustainable bonds et sustainability-linked bond.

PÔLE SOLUTIONS ET EXPERTISES FINANCIÈRES

Dans la perspective de définir une politique de risques adaptée, plusieurs filiales du pôle SEF intègrent des informations ESG dans leur processus d'octroi. Par ailleurs, trois filiales (CEGC, SOCFIM, BPCE Lease – Crédit Bail Immobilier) ont choisi d'adopter le *Green Weighting Factor* (GWF) *Real Estate* de Natixis CIB, pour coloriser leurs opérations selon 7 nuances, du *green* au *dark brown*, traduisant le degré d'émissivité. Au sein de BPCE Factor, de BPCE Lease et de CEGC, lorsqu'une note extra-financière est disponible pour les clients, elle est intégrée dans le dossier de crédit/garantie de la contrepartie.

analyses internes sont également réalisées afin d'identifier les sites et les agences exposés aux risques climatiques, en se concentrant à ce stade sur le territoire français.

RISQUE DE RÉPUTATION

La prise de conscience croissante et la sensibilité des citoyens et acteurs économiques aux questions climatiques induisent une exposition accrue au risque de réputation pour le secteur bancaire, notamment en cas de non-conformité aux attentes réglementaires ou de scandales liés à des activités controversées. À l'échelle du Groupe BPCE, des travaux ont également été lancés au second semestre 2023 afin de définir une instance et un cadre de suivi du risque de réputation.

Au sein de Natixis CIB, une analyse du risque réputationnel est effectuée lors de l'*on-boarding* des nouveaux clients. Cette analyse intègre notamment une évaluation des controverses liées aux risques ESG. Un comité présidé par le directeur général des métiers mondiaux du groupe est en charge de revoir les dossiers sensibles du point de vue du risque de réputation.

RISQUE JURIDIQUE, DE CONFORMITÉ ET RÉGLEMENTAIRE

Afin de limiter les effets des changements climatiques, les autorités administratives et législatives sont amenées à adopter de nouvelles réglementations. Ces textes peuvent aussi bien être internationaux (Accord de Paris), que strictement européens (Taxonomie) ou encore nationaux (loi Climat et Résilience).

La direction Juridique en lien avec la direction de l'Impact et la direction des Risques groupe informe les filières concernées et les incite à une vigilance accrue quand il s'agit d'employer des terminologies liées au climat conformément à la taxonomie européenne.

Un comité de veille réglementaire est également attentif à l'insertion opérationnelle des différentes réglementations.

6.2 - Les risques financiers

En termes de risques financiers, l'appréciation des risques climatiques s'effectue, entre autres, au travers de la gestion et du suivi de la réserve de liquidité. La prise en compte des critères climatiques et plus largement des critères ESG est réalisée selon deux axes : la qualité environnementale du titre et la notation ESG des émetteurs.

D'autres travaux permettent d'évaluer l'impact du risque climatique sur le risque de liquidité dans le cadre du processus ILAAP d'évaluation de l'adéquation de la liquidité.

En matière d'investissement des entités du Groupe BPCE en *private equity* et immobilier (hors exploitation), un questionnaire abondant les thématiques ESG a été développé courant 2023 et sera déployé progressivement en 2024.

6.3 - Les risques opérationnels

RISQUES POUR ACTIVITÉ PROPRE

Les incidents de risque opérationnel en lien avec les risques climatiques sont spécifiquement identifiés dans les outils de suivi des risques opérationnels du Groupe BPCE.

Par ailleurs, le Groupe BPCE prend en compte les événements climatiques physiques dans le cadre de son plan de continuité d'activité. Ce plan définit les procédures et les moyens qui lui permettent de faire face aux catastrophes naturelles afin de protéger les collaborateurs, les actifs et les activités clés et d'assurer la continuité des services essentiels. À des fins d'évaluation des risques, des

6.4 - Le dispositif de contrôles permanents

Le Groupe BPCE s'organise pour élaborer les contrôles des risques permanents et périodiques. Une première insertion de contrôles prioritaires a été conduite en 2023 au niveau du groupe en exploitant son propre outil de suivi des contrôles permanents et le questionnaire semestriel des risques collectés auprès des entreprises du groupe.

Concernant le contrôle périodique, un guide interne a été constitué afin de mener au mieux et de manière cohérente les missions réalisées dans les différentes entités du groupe.

Vers un langage commun européen

Le Groupe BPCE se met en ordre de marche pour appliquer la taxonomie européenne et mène des travaux d'intégration dans ses approches d'analyses depuis 2020.

Au premier trimestre 2022, une task force *ad hoc* a été constituée pour établir les règles de calcul du ratio obligatoire et volontaire *Green Asset Ratio* [GAR] en lien avec les travaux de Place. Le département des Risques climatiques a formé les directeurs risques et conformité des entités du Groupe BPCE ainsi que leurs correspondants climatiques à la taxonomie européenne, à ses implications en termes de *greenwashing* et à la compréhension du calcul du GAR.

Les critères de la taxonomie européenne sont rappelés dans des politiques sectorielles et sont utilisés comme base de réflexion à des travaux stratégiques pour intégration dans les systèmes d'information et le suivi des clients.

6.5 - Les tableaux de bord

Des tableaux de bord permettant le suivi et le pilotage des risques climatiques et environnementaux sont mis à disposition depuis fin 2022; ils permettent de communiquer des informations sur les risques climatiques aux instances exécutives et de surveillance du Groupe BPCE et de ses entités.

6.6 - Les données

L'ESG est un domaine en constante évolution, caractérisé par l'émergence de nouvelles normes et standards, qui manquent encore de convergence. Dans ce contexte, l'acquisition de données est un défi nécessitant des infrastructures et des processus adaptés. Pour répondre à ces enjeux, un projet a été lancé en 2022 et des travaux sont en cours afin de structurer l'acquisition de données auprès de fournisseurs externes, leur traitement et leur mise à disposition auprès des différentes entités.

L'année 2022 a été marquée par la publication du premier ratio d'actifs verts (*Green Asset Ratio*) dans sa dimension éligible. Cet exercice a été renouvelé en 2023 avant une publication d'alignement en 2024 (publié au sein du document d'enregistrement universel du groupe).

Les données attendues dans le cadre du reporting réglementaire Pilier III ESG ont fait l'objet d'une première publication en 2023. En 2024, la remise de cinq tableaux supplémentaires, reprenant notamment la part des actifs verts est prévue.

7 - Dispositif propre aux activités d'assurances et de gestion d'actifs

7.1 - Activités d'assurances

Par la nature de son activité et les horizons de gestion qui sont les siens, BPCE Assurances accorde une place centrale à l'intégration des risques de durabilité, et notamment des risques climatiques, dans son dispositif de gestion des risques.

En conformité avec les réglementations en vigueur, BPCE Assurances intègre les risques climatiques à chaque étape du processus de gestion des risques, de leur identification à leur évaluation puis à leur atténuation.

BPCE Assurances travaille par ailleurs activement sur la thématique de la biodiversité, qui présente de fortes adhérences avec les enjeux climatiques.



7.1.1 - Assurance vie

IDENTIFICATION ET EVALUATION DES RISQUES

Les risques climatiques sont intégrés dans une cartographie des risques propre à l'assurance en distinguant notamment les risques physiques et de transition d'une part et les horizons à court / moyen terme et long terme d'autre part. La quantification des risques est un axe essentiel de la démarche suivie par BPCE Assurances, qui intègre progressivement le concept de double-matérialité. Les risques financiers induits par l'exposition du portefeuille d'investissement sont évalués selon plusieurs approches. Parmi les travaux menés, BPCE Assurances a participé en 2023 aux stress tests climatiques mis en place par l'ACPR et qui s'appuient sur deux trajectoires long terme du *Network for Greening the Financial System* (NGFS) d'une part et sur un scénario court terme mêlant risques physiques et risques de transition d'autre part.

En parallèle de cet exercice, des travaux d'analyse des 40 expositions les plus importantes du portefeuille (soit environ 10 % de l'encours) ont été menés. L'objectif était de mesurer l'exposition des entreprises concernées aux risques physiques (sécheresses, inondations, etc.).

Enfin, la mesure de l'alignement de la température du portefeuille à un scénario compatible avec l'Accord de Paris

permet d'appréhender l'exposition du portefeuille d'actifs au risque de transition.

ATTÉNUATION DES RISQUES

BPCE Assurances a, depuis plusieurs années, défini des objectifs et mis en place des dispositifs permettant de limiter son exposition aux risques climatiques et son impact sur le changement climatique.

En matière d'investissements, cela se traduit par la combinaison de plusieurs éléments :

- mise en place de politiques sectorielles

Parmi les politiques sectorielles en vigueur, plusieurs sont en lien direct avec la gestion des risques climatiques et portent sur les entreprises liées aux énergies fossiles (voir Chapitre stratégie – partie 1);

- investissements alignés avec l'Accord de Paris

De façon à limiter tant son impact sur le climat que son exposition au risque de transition, BPCE Assurances s'est fixé des objectifs ambitieux en matière de critères ESG pour ses investissements.

Toute entreprise notée « négatif » en matière de développement durable, selon l'analyse ESG de Mirova,

est interdite à l'achat. L'exclusion s'étend à la notation « à risque » pour la filiale BPCE Assurances IARD.

Par ailleurs, une part significative des investissements est réalisée dans des actifs verts (*green bonds*, fonds article 9 selon SFDR, investissements alignés avec la taxonomie européenne, etc.). Ces investissements visent à aligner le portefeuille d'actifs sur une trajectoire de température compatible avec l'Accord de Paris, avec un premier point de passage à + 2,0 °C à fin 2024. Ce faisant, la part des actifs contribuant fortement au réchauffement climatique et susceptible de perte de valeur à l'avenir est en constante diminution dans le portefeuille de BPCE Assurances. Cet effort sera poursuivi dans les années à venir avec pour objectif de tendre vers un alignement à + 1,5 °C à horizon 2030.

Plus généralement, BPCE Assurances s'engage également à contribuer positivement aux objectifs de développement durable en mettant en œuvre une politique d'intégration ESG sélective. En s'appuyant sur l'analyse de Mirova, BPCE Assurances vise à améliorer le profil ESG de ses placements sous mandat de gestion et en fonds dédiés. Cette politique, miroir de l'exclusion des « négatifs », consiste à augmenter la part des actifs durables du portefeuille, composés d'émetteurs « positifs » (contribuant de façon positive à l'atteinte des objectifs de développement durable) et « engagés » (contribuant de façon très favorable à l'atteinte des objectifs de développement durable).

7.1.2 - Assurance non vie

Concernant les produits d'assurance dommages, la gestion des risques climatiques fait partie intégrante des politiques de souscription, de provisionnement et de réassurance des garanties proposées aux clients.

En effet, le portefeuille d'assurance dommages pour les particuliers et les professionnels au travers de ses garanties pour l'habitation, l'automobile et la multirisque professionnelle porte des risques de sinistres liés aux événements climatiques. Des travaux d'analyse du portefeuille de contrats sont menés régulièrement pour identifier et mesurer les risques, en particulier ceux liés aux événements climatiques, qualifier leur répartition géographique et adapter la politique de souscription. Dans le cadre de

l'ORSA (*Own Risk and Solvency Assessment*), des stress tests climatiques sont également réalisés afin de mesurer la sensibilité des ratios de solvabilité à la survenance d'événements climatiques majeurs. En complément de ces travaux, la compagnie d'assurance a mené en 2023, de manière volontaire, les travaux de stress test climatiques proposés par l'ACPR sur la base des scénarios du GIEC.

Pour réduire l'impact au bilan des sinistres climatiques, BPCE Assurances transfère une partie de ses risques, notamment climatiques, vers plusieurs réassureurs mondiaux.

Des travaux sont en cours sur les périmètres établissements bancaires, assurances IARD et cautions de crédits (CEGC) pour intégrer des scénarios prospectifs de changement climatique dans les modélisations des risques.

Enfin, pour limiter les conséquences des événements climatiques, des travaux ont été initiés pour inciter les assurés à mettre en place des mesures d'adaptation et de prévention. Des SMS sont également envoyés en amont d'un événement climatique pour les alerter, leur permettre de se mettre à l'abri et de protéger leurs biens. Lors des déclarations de sinistres, BPCE Assurances accélére la prise en charge de ses clients en renforçant les équipes dédiées à la déclaration et à la gestion des sinistres et mobilise rapidement les réseaux d'experts.

7.2 - Gestion d'actifs

7.2.1 - Intégration des critères ESG au processus d'investissement

Pour Natixis Investment Managers, l'intégration des facteurs ESG dans le processus d'investissement permet de prendre des décisions plus éclairées, de mieux comprendre les risques des entreprises, d'identifier les tendances d'investissement durable et de sélectionner les entreprises qui contribuent à ces tendances. Cette approche vise à créer de la valeur à long terme pour les clients. Plusieurs affiliés ont développé des capacités de recherche extra-financière dédiées et ont intégré les critères de durabilité dans leurs modèles d'aide à la décision d'investissement. Ils s'appuient sur des systèmes propriétaires et de la

donnée brute afin d'établir leurs propres modèles et méthodologies de scoring des risques et opportunités ESG.

Chaque société de gestion de Natixis Investment Managers est responsable de son processus d'investissement et ultimement responsable de l'intégration des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance dans le respect de leur devoir fiduciaire.

Les sociétés de gestion européennes ont développé des politiques d'investissement responsable qui expliquent leur approche ESG globale, fournissent des orientations détaillées sur l'intégration des facteurs environnementaux, et expliquent leurs politiques sectorielles et / ou d'exclusion. Toutes les sociétés européennes de gestion directe interdisent les armes controversées dans leurs investissements et disposent de politiques d'exclusion dans les secteurs du charbon, pétrole et gaz non conventionnels et tabac. Certains affiliés ont développé des politiques exclusions plus restrictives et s'appuient sur des cadres de référence reconnus pour les énergies fossiles. La majorité des sociétés de gestion offrant des produits d'investissements en actifs non-cotés excluent complètement les énergies fossiles pour privilégier la transition et les énergies renouvelables.

La majorité des affiliés non-européens ont développé une approche globale d'investissement responsable qui formalise leur engagement d'intégrer des facteurs environnementaux, sociétaux et de gouvernance matériels dans leurs processus d'investissement. Ils implémentent des restrictions spécifiques à la demande des clients.

7.2.2 - Gestion des risques climatiques

Natixis Investment Managers (Natixis IM) reconnaît l'importance des risques climatiques ainsi que leur potentielle incidence sur les portefeuilles d'investissement. La plupart des affiliés ont mis en place des systèmes de mesure des expositions aux risques climatiques de leurs portefeuilles gérés pour le compte de leurs investisseurs, permettant une plus grande transparence des enjeux environnementaux liés à leurs différentes offres de gestion.

Les affiliés les plus avancés développent des méthodologies de mesure statistique (type *Value At Risk*) des risques climatiques. Dans ce cadre, certaines sociétés de gestion

utilisent des fournisseurs de données externes pour accéder à ces indicateurs pour une classe d'actif spécifique (ex. MSCI's *Real Estate Climate Value-at-Risk*) ou pour accéder à des scénarios physiques et de transition afin d'évaluer l'impact possible des événements futurs sur les portefeuilles.

La mesure des risques climatiques reste une priorité pour de nombreux affiliés et un axe de développement futur notamment afin d'identifier des sources de données plus étendues.

L'ambition de Natixis IM étant d'être à l'avant-garde en termes de soutien aux solutions environnementales innovantes, elle a, par exemple, investi dans Iceberg Data Lab, une fintech qui développe des outils d'évaluation et fournit des solutions de données environnementales aux institutions financières.

4 INDICATEURS ET OBJECTIFS



Afin de respecter l'Accord de Paris sur le climat et aligner ses activités sur une trajectoire de neutralité carbone d'ici à 2050, le Groupe BPCE :

- poursuit l'évaluation climatique de ses portefeuilles de financement grâce au développement du *Green Evaluation Methodology*;
- pilote opérationnellement le mix-couleurs de ses portefeuilles de la Banque de grande clientèle et la température de ses portefeuilles d'investissement au sein de ses activités d'assurances;
- priorise ses travaux d'alignement sur les secteurs les plus émissifs en poursuivant la publication de cibles d'alignement dans le cadre de la NZBA à horizon 2030.

Le Groupe BPCE poursuit sa démarche d'alignement de ses portefeuilles de financement, d'investissement pour compte propre et d'assurance. L'objectif est d'atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050. Cette contribution du groupe au respect de l'Accord de Paris sur le climat suppose la définition de méthodologies, d'indicateurs et la fixation d'objectifs intermédiaires.

Pour se donner les moyens d'atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050, le groupe a notamment adhéré à des alliances internationales telles que :

- la *Net Zero Banking Alliance* pour ses activités bancaires, en juillet 2021;
- et la *Net Zero Asset Owner Alliance* pour ses activités d'assurances, en septembre 2022.

Ces initiatives Net Zéro permettent au Groupe BPCE de compléter le cadre de pilotage de l'alignement climatique de ses portefeuilles. Celui-ci est historiquement basé sur une méthodologie d'évaluation de la performance climatique par la colorisation des contreparties.

Déjà précurseur au niveau mondial avec le développement du *Green Weighting Factor* sur le périmètre de Natixis CIB, le Groupe BPCE n'a de cesse d'approfondir ses méthodes d'évaluation de la performance climatique au travers de sa démarche de colorisation *Green Evaluation Methodology* (GEM). Cette démarche est destinée à améliorer l'analyse des risques de transition et à accompagner ses clients dans leur transition, en priorité sur les secteurs les plus émissifs.

Aussi, le Groupe BPCE s'engage-t-il à suivre et à intégrer au fur et à mesure les dernières évolutions en matière de données, de scénarios scientifiques, de normes ou de méthodologies d'évaluation carbone et d'alignement sur une trajectoire de neutralité carbone.

Méthodologies sur les données carbone utilisées pour les mesures climatiques / Disclaimer

Les informations présentées dans ce document n'ont pas fait l'objet d'une vérification externe.

Les données utilisées concernant les clients du groupe sont principalement issues de fournisseurs de données ou des publications des entreprises. Des divergences peuvent exister dans les mesures des gaz à effet de serre des fournisseurs de données (par exemple sur la géographie et les périmètres) tout comme des imprécisions ou incomplétudes sur les activités couvertes par nos clients dans leurs publications. Les estimations des mesures évolueront avec la progression de la qualité des données disponibles. De même, les méthodologies de mesure d'alignement reposent sur des normes de Place en cours d'élaboration et des standards de marché qui continuent d'évoluer. Par ailleurs, les objectifs visés par le Groupe BPCE sont conditionnés par les engagements de ses clients et leur capacité à les tenir dans la durée. Ces objectifs sont également contingents aux politiques gouvernementales en vigueur et au développement des technologies bas carbone, critiques pour des horizons long terme. Toute modification significative de la méthodologie ou des données utilisées pour établir nos engagements de réduction correspondant aux objectifs ci-dessus sera clairement communiquée.

1 - Performance climatique des portefeuilles de financement

La démarche d'évaluation interne dite *Green Evaluation Methodology* est en cours de déploiement afin d'évaluer le profil climat global du Groupe BPCE. Cette démarche s'inspire de l'outil *Green Weighting Factor* (GWF), développé depuis 2018 sur le portefeuille de Natixis CIB qui évalue le profil climatique des grandes entreprises et des financements dédiés. Natixis CIB a été la première banque au monde à mesurer et piloter activement l'impact climatique de son bilan à travers d'une mesure sous forme de code couleur.

Le *Green Evaluation Methodology* reprend l'échelle de colorisation définie par le *Green Weighting Factor* avec sept niveaux, de brun foncé à vert foncé. Cette méthodologie est adaptée à la spécificité des autres portefeuilles du groupe (notamment ceux de la banque de détail) et au secteur de chacune des contreparties considérées (clients, projets). Les notations obtenues sont utilisées par le groupe pour :

- engager un dialogue stratégique avec les clients et structurer les produits financiers adaptés aux besoins d'accompagnement des contreparties;
- gérer de façon dynamique les expositions;
- mettre en place une planification stratégique des actions commerciales en phase avec les engagements d'alignement des portefeuilles.

Les méthodologies de calcul d'évaluation de la performance climatique des clients et les scénarios de référence utilisés sont précisés dans les éditions 2021 de la TCFD du Groupe BPCE et de Natixis.

1.1 - Les périmètres couverts par la démarche du *Green Evaluation Methodology*

Les mesures obtenues grâce à la démarche d'évaluation interne *Green Evaluation Methodology* porteront à terme sur l'ensemble des expositions du portefeuille bancaire. Ces évaluations couvrent à date le portefeuille de crédits à l'habitat, les financements de grandes entreprises, les financements dédiés et l'administration ¹ (dont souverains), soit une large couverture des secteurs les plus carbonés. Sont exclus du périmètre d'évaluation de la performance climatique, le portefeuille de négociation, les dérivés, le monétaire, les dépôts en banque centrale et le secteur financier. Les expositions souveraines sont suivies bien que non incluses dans le périmètre de pilotage couvert par la Banque de grande clientèle à ce stade.

CLIENTS CORPORATE

Les financements de grandes entreprises, les financements dédiés et les titres liés aux activités d'investissement sont évalués par la méthodologie de notation du *Green Weighting Factor* pour tous les secteurs dans lesquels s'exercent les activités de Natixis CIB, à l'exception du secteur financier. Le groupe étend progressivement ses méthodes de mesures au financement des ETI et des PME - portefeuilles liés à la banque de détail - en s'inspirant du *Green Weighting Factor* et en l'adaptant aux spécificités de cette clientèle.

CLIENTS PARTICULIERS

L'évaluation climatique des financements particuliers est réalisée sur les crédits à l'habitat. Elle est établie d'après le diagnostic de performance énergétique (DPE) estimé du logement des clients.

CLIENTS ADMINISTRATIONS

La performance climatique des financements de l'administration est réalisée notamment sur les expositions souveraines, les collectivités locales et les entreprises du secteur public. Elle est essentiellement établie d'après une approche macro-économique du secteur.

¹. Référentiel sectoriel interne

1.2 - Part des expositions couvertes par la démarche Green Evaluation Methodology

Le Groupe BPCE s'est fixé comme objectif de couvrir, d'ici à fin 2024, les principales expositions de son portefeuille bancaire. Au troisième trimestre 2023, environ 60 % des portefeuilles sont couverts par le dispositif *Green Evaluation Methodology*.

Des travaux sont en cours pour apprécier la notation des entreprises PME et ETI en regard de leurs activités et de leurs rattachements sectoriels. Ces notations sectorielles à la granularité la plus fine (NAF/NACE), lorsque cela est possible, seront en cible finalisées fin 2024.

2 - Pilotage opérationnel des portefeuilles par métier

2.1 - Alignement des portefeuilles de financement de Natixis CIB sur une trajectoire de neutralité carbone

Le pilotage opérationnel de la trajectoire climat de Natixis CIB s'articule autour de deux dispositifs, complémentaires et interdépendants: d'une part, le *Green Weighting Factor* (GWF), outil de pilotage interne afin de guider les décisions opérationnelles de financement et d'autre part, le suivi des trajectoires sectorielles publiques de décarbonation au niveau du Groupe BPCE dans le cadre de la NZBA. Le GWF alimente la mesure des cibles de décarbonation et des objectifs sectoriels définis par le Groupe BPCE dans le cadre de la NZBA. En effet, la mesure de référence des émissions dans le cadre de la définition des objectifs NZBA est évaluée grâce :

- aux réponses aux arbres de décision pour les financements dédiés;
- à l'évaluation de *Carbon4Finance* pour les financements Corporate.

2.1.1 - Le *Green Weighting Factor* en quelques mots

Depuis son développement en 2018, le GWF est à l'origine d'une transformation culturelle au sein de Natixis CIB faisant du pilotage de la trajectoire climat des financements bancaires un enjeu pour tous. Cet outil de mesure et de pilotage de l'impact climatique de la Banque de grande clientèle continue à être déployé et renforcé, notamment en ce qui concerne les méthodes de colorisation de son portefeuille. À la fin de l'année 2023, le taux de couverture du périmètre du GWF est de 92 % (vs. 91 % en 2022), soit 125,7 milliards d'euros d'expositions bilanciels.

MÉTHODOLOGIE

Le GWF permet, sur une échelle de notation composée de sept couleurs allant de brun foncé à vert foncé, d'évaluer l'impact climatique des transactions tout en prenant en compte le risque des externalités environnementales non climatiques les plus matérielles (eau, déchets, biodiversité, pollution). Le GWF couvre l'ensemble des financements bancaires². Cette évaluation est faite de manière granulaire pour chacune des expositions de financement au bilan pour tous les produits bancaires (prêts, garanties, cautions, crédits documentaires) quelle que soit leur maturité, dans toutes les géographies et pour tous les secteurs d'activité, à l'exception du secteur financier et administration. La méthodologie du GWF est par ailleurs adaptée selon qu'il s'agisse d'un financement *corporate*³ ou dédié⁴.

². Périmètre : contreparties non-financières et hors souverains / administrations / collectivités.

³. Pour les financements non dédiés, ou financements *corporate* : une analyse dynamique de chaque client est réalisée selon ses émissions (induites, réduites et évitées), sa stratégie de décarbonation, sa trajectoire future et son exposition à des externalités négatives environnementales non climatiques. Ces évaluations sont réalisées par le cabinet Carbon4 Finance grâce à sa base de données publiques et non publiques.

⁴. Pour les financements dédiés (projets, actifs, produits ou matières premières) : la note est déterminée par un arbre de décision spécifique à chaque secteur/technologie, élaborée en collaboration avec les cabinets externes I Care byBearingPoint et Quantis.



La méthodologie du GWF offre une vision des enjeux de transition. En effet, le GWF capture :

- les enjeux de décarbonation induite (CO₂ scope 1,2,3);
- la contribution à la transition par certains clients ou projets actifs avec la notion d'émissions évitées;
- l'exposition aux risques environnementaux non climatiques les plus matériels;
- une vision prospective de la performance des clients permettant d'évaluer leur potentiel de transition.

En 2023, la Banque de grande clientèle a effectué une refonte profonde de ses arbres de décision sur la partie financements dédiés, qui seront déployés en 2024 au travers d'un nouvel outil. Cette refonte doit permettre :

- d'augmenter la couverture du périmètre de financements analysés;
- d'améliorer la pertinence des évaluations de chaque transaction (sur la base des retours obtenus des utilisateurs depuis 2020);

- d'extraire un ensemble de nouveaux indicateurs utiles à des fins de pilotage de la stratégie de décarbonation de Natixis CIB et de reporting réglementaire;
- de prendre en compte et d'intégrer les besoins des clients investisseurs en matière de reporting extra-financier.

Green Weighting Factor



2.1.2 - Un outil de pilotage au cœur de Natixis CIB

Le GWF est progressivement devenu l'outil de pilotage opérationnel de la décarbonation du portefeuille de financement de Natixis CIB.

Le GWF est un outil de pilotage utilisé à plusieurs niveaux:

- pour la décision de crédit au niveau transactionnel;
- pour le dialogue stratégique avec les clients;
- pour la planification stratégique: définition des cibles annuelles de couleurs pour chaque métier et sous-métier;
- pour la planification commerciale: définition des dispositifs d'évaluation de la performance individuelle des équipes d'origine de financements;
- pour l'allocation de capital et la gestion active du portefeuille;
- pour l'encadrement de l'appétit au risque.

2.2 - Alignement des portefeuilles d'investissement de BPCE Assurances sur une trajectoire de neutralité carbone

Depuis la signature, en 2016, des *Principles for Responsible Investment* (PRI), BPCE Assurances a développé une politique volontariste en matière d'investissement responsable. En 2018, elle s'est fixée comme objectif d'aligner sa politique d'investissement sur la trajectoire 2 °C fixée par l'Accord de Paris à l'horizon 2030. En 2021, dans le cadre du plan stratégique BPCE 2024, cet objectif a été avancé à fin 2024.

Pour y parvenir, BPCE Assurances adopte une politique d'investissement sélective et a décidé de consacrer chaque année à minima 15 % de ses flux d'investissements à des actifs verts avec pour objectif qu'ils représentent, au plus tard en 2024, 10 % des encours en portefeuille.

Enfin, BPCE Assurances s'est fixé l'objectif de ne plus détenir de titres notés « Négatif » par Mirova d'ici à fin 2024, la majorité des émetteurs sous-jacents étant liés au secteur des énergies fossiles.

Les actions menées par BPCE Assurances en 2023 ont permis de contribuer significativement à l'atteinte des objectifs fixés, avec une proportion sans précédent des investissements verts par rapport aux investissements totaux.



2.2.1 - Investissements verts

BPCE Assurances a réalisé plus de 50 % de ses investissements dans des titres verts cette année, illustrant son rôle d'acteur de premier plan dans le financement de la transition environnementale. Les secteurs financés sont notamment ceux des énergies renouvelables, de la construction durable, des transports et de la mobilité durable.

Ces efforts ont permis à BPCE Assurances d'atteindre, avec un an d'avance, son objectif de détenir au moins 10 % d'actifs verts à fin 2024.

Investissements verts

	2021		2022		2023	
Flux (en absolu et en %)	1118 M€	16,5 %	1433 M€	19,4 %	2 348 M€	51,2 %
Stock (en absolu et %)	3800 M€	6,3 %	5195 M€	8,6 %	7547 M€	12,6 %

2.2.2 - Alignement en température

Le portefeuille d'investissement de BPCE Assurances est toujours sur la trajectoire fixée d'alignement à +2,0 °C d'ici à fin 2024. La part importante d'investissements verts en 2023 a fortement œuvré en faveur de l'amélioration de

cet indicateur qui reste, du fait de la méthodologie d'affichage choisie, compris dans la fourchette [2,0 °C; 2,5 °C].

Températures mesurées

	Décembre 2020	Décembre 2021	Décembre 2022	Décembre 2023	Objectif 2024
Température des portefeuilles d'investissement de BPCE Assurances	2,7 °C	2,4 °C	2-2,5 °C	2-2,5 °C	2 °C

2.2.3 - Désinvestissement des émetteurs notés « Négatif »

Ces actifs représentaient encore 238 millions d'euros à fin 2022. À fin 2023, la totalité des titres ayant une date d'échéance supérieure à 2024 sont arrivés à maturité ou ont été cédés.

2.2.4 - Fixation de premières cibles de décarbonation dans le cadre de la NZAOA

À la suite de son adhésion à la NZAOA en 2022, BPCE Assurances s'est engagée en 2023 sur deux premières cibles de décarbonation de son portefeuille d'actifs:

- baisse de 30 % de l'empreinte carbone (scopes 1 & 2) du portefeuille d'obligations *corporate* et financières détenues en direct entre le 31/12/2020 et le 31/12/2024;
- baisse de 50 % de l'empreinte carbone (scopes 1 & 2) du portefeuille d'actions cotées détenues au travers du fonds dédié *Réaumur Actions* entre le 31/12/2020 et le 31/12/2029.

3 - NZBA, un alignement volontaire

En juillet 2021, le Groupe BPCE a rejoint la *Net Zero Banking Alliance* (NZBA), initiative financière du programme des Nations Unies pour l'environnement - UNEP FI couvrant plus de 40 % des actifs financés par les banques dans le monde. Cette alliance entre établissements bancaires constitue une étape décisive dans la mobilisation du secteur financier.

Les engagements pris par les banques membres de l'alliance sont les suivants :

- aligner sur une trajectoire Net Zéro d'ici à 2050 les émissions carbone provenant de ses expositions ;
- définir des trajectoires sur les secteurs prioritaires, c'est-à-dire les plus émissifs en intensité carbone au sein des portefeuilles ;
- viser des cibles intermédiaires, au plus tard en 2030 ;
- publier chaque année les émissions carbone ;
- déterminer un plan d'action robuste et structuré pour faire évoluer ses portefeuilles sur sa stratégie d'alignement.

L'engagement NZBA vient compléter la démarche *Green Evaluation Methodology* déployée par le Groupe BPCE.

En décembre 2022, le Groupe BPCE a **publié** des cibles d'alignement intermédiaires pour deux secteurs parmi les plus émissifs : le secteur de la production d'électricité et le secteur pétrole et gaz.

Porté par son ambition d'accélérer la transition énergétique, le Groupe BPCE rehausse l'ambition de ses cibles de réduction d'émissions carbone dans les financements des secteurs de l'énergie à horizon 2030.

Les émissions carbone financées (au bilan) liées à l'utilisation finale de l'extraction et production de pétrole et de gaz seront ainsi en cible réduites de 70 % entre 2020 et 2030 ⁵.

L'intensité carbone financée des producteurs d'électricité sera en cible inférieure à 90 g CO₂e/kW (contre un objectif initial d'être inférieure à 138 g CO₂e/kW).

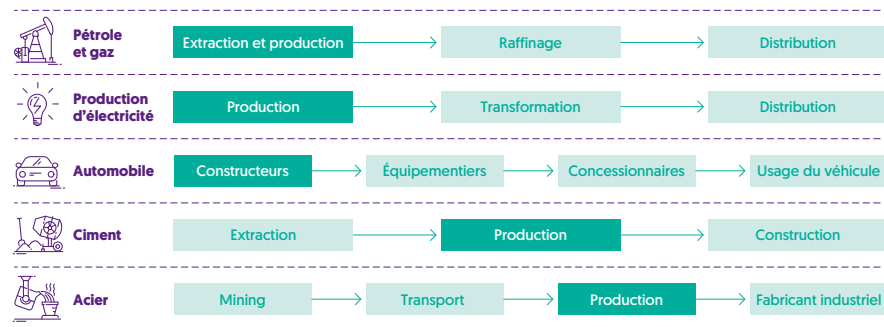
Le Groupe BPCE a publié, en 2023, de nouvelles trajectoires de réduction des intensités carbone financées sur les secteurs automobile, acier et ciment.

Ces nouvelles cibles intermédiaires, portant sur le périmètre Natixis CIB, sont les suivantes :

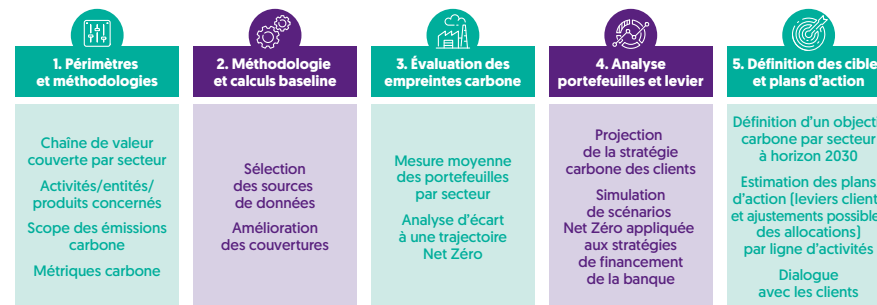
- une cible de réduction de l'intensité carbone financée de 40 % pour être sous le seuil des 100 g CO₂e/km d'ici 2030, (scénario NZE 2050 de l'AIE en 2021 recalculé) sur le secteur de l'automobile ;
- être sous le seuil des 525 kg CO₂e/t ciment d'ici 2030 (scénario NZE 2050 de l'AIE en 2021 recalculé) sur le secteur du ciment ;
- être au seuil des 1,4 t CO₂e/t acier d'ici 2030 (scénario NZE 2050 de l'AIE en 2021 recalculé) sur le secteur de l'acier.

⁵. Cela correspond à une baisse de 50 % sur la même période en incluant les financements hors bilan, contre initialement 30 %).

Chaîne de valeurs



3.1 - Les étapes de la démarche NZBA



Cinq étapes sont requises pour définir les cibles d'alignement dans le cadre NZBA (cf. schéma ci-dessus).

Ces travaux ont été pilotés au sein de la direction de l'Impact par le Centre de la finance durable, en étroite coordination avec les métiers concernés.

La méthodologie utilisée pour établir les mesures et prévisions annoncées s'appuie sur des standards de marché qui continuent d'évoluer. Elle s'inspire également des travaux de la Fédération bancaire française (FBF), travaux relatifs à l'élaboration de normes et principes méthodologiques communs aux banques françaises et auxquels le Groupe BPCE contribue.

Les plans d'action ont été déterminés en élaborant des trajectoires de financement visant à réduire les expositions aux clients n'intégrant pas ou peu d'objectifs de transition bas carbone et à maintenir voire renforcer le soutien aux acteurs les plus performants dans leur stratégie climatique.

Concernant l'analyse des évolutions des portefeuilles, les définitions des trajectoires ont consisté à :

- identifier les clients les plus carbo-intensifs au sein de leur secteur ;
- estimer leur engagement de transition à partir notamment de leurs documents publics de réduction de leurs émissions carbone et perspectives de développement stratégique, mais aussi d'analyses de fournisseurs de données et de la connaissance des clients ;
- déterminer l'évolution des portefeuilles d'ici à 2030 (point de départ de référence 2020) d'après les objectifs visés des

métiers selon les géographies, technologies et perspectives des clients ;

- déduire les émissions absolues ou les intensités carbone moyennes des portefeuilles selon les secteurs et les éventuels plans d'action pour atteindre les cibles Net Zéro.

3.2 - Périmètres du portefeuille bancaire

Les mesures et engagements pris portent sur l'ensemble des expositions au bilan et hors-bilan du portefeuille bancaire.

Les financements d'entreprise, les financements de projet, les investissements pour compte propre et les expositions court terme du portefeuille bancaire sont inclus dans le périmètre d'évaluation de la banque. Le portefeuille de *trade*, les dérivés, le monétaire et les dépôts en banque centrale sont exclus.

3.3 - Amélioration des données et outils de suivi

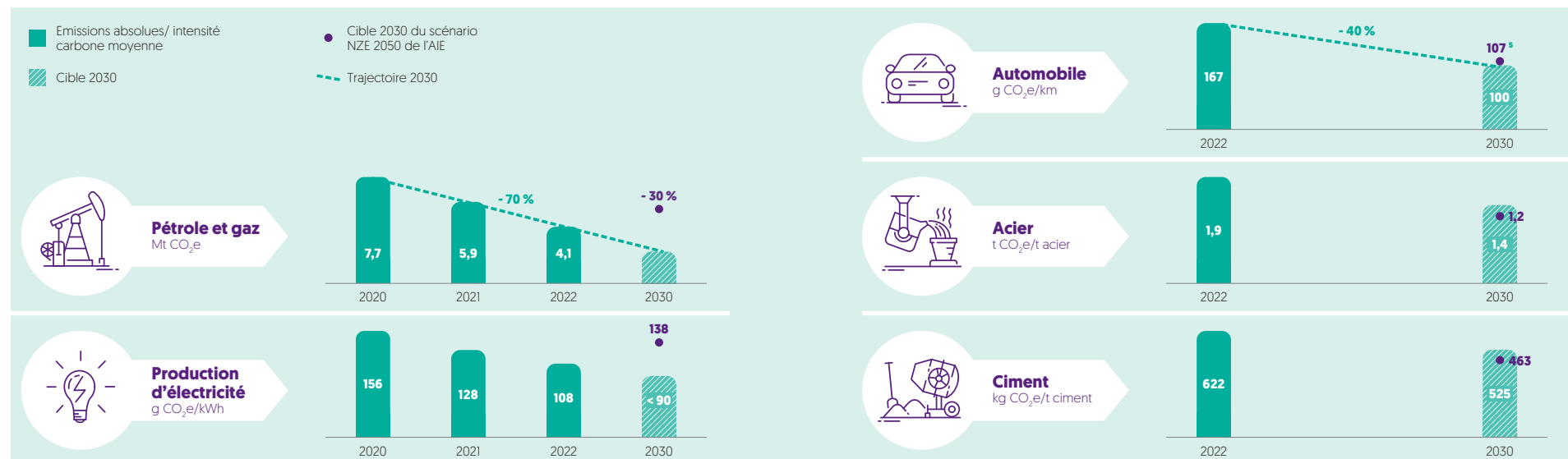
L'amélioration continue des méthodologies, des outils et de la qualité et complétude des données reportées permettra au Groupe BPCE d'apprécier plus finement le niveau d'émissions et les engagements de ses clients au cours de leur transformation.

Conformément à ses engagements dans le cadre de la NZBA, le Groupe BPCE publiera, d'ici à mi-2024, des cibles de réduction d'émissions à l'horizon 2030 pour les autres secteurs définis par cette alliance.

Synthèse des objectifs NZBA

	Expositions 2022	Méthodologie NZBA				
		Scopes clients couverts	Métrique	Méthodologie de calcul	Scenario	
ÉNERGIE	Pétrole et gaz	2 Md€ ¹	3 ²	Mt CO ₂ e	PCAF	AIE NZE 2050 ³
	Production d'électricité	21,6 Md€	1 & 2	g CO ₂ e/kWh	PACTA	AIE NZE 2050
MOBILITÉ	Automobile ⁴	1,6 Md€	3	g CO ₂ e/km	PCAF	AIE NZE 2050
INDUSTRIE LOURDE	Acier ⁴	0,4 Md€	1 & 2	t CO ₂ e/t acier	PCAF	AIE NZE 2050
	Ciment ⁴	0,2 Md€	1 & 2	kg CO ₂ e/t ciment	PCAF	AIE NZE 2050

Année	Année de référence (baseline)		Objectifs carbone
	Émissions absolues	Intensité carbone	Cible 2030
2020	7,7	-	-70 %
2020	-	156	< 90 g CO ₂ e/kWh
2022	-	167	-40 %
2022	-	1,9	1,4 t CO ₂ e/tonne
2022	-	622	< 525 kg CO ₂ e/tonne



1. Périmètre au bilan. 2. Catégorie 11 du GHG Protocol. 3. Scénarios Net Zero Emissions by 2050 (NZE 2050) de l'Agence internationale de l'Énergie (AIE), WEO 2021.

4. Périmètre Natixis CIB.

5. Voir hypothèses et limites du chapitre secteur Automobile.



Pétrole et gaz



Production d'électricité



Automobile



Acier



Ciment

CONTEXTE & ENJEUX DU SECTEUR

Dans son dernier *World Energy Outlook*, l'AIE estimait à 15 % la part des activités pétrolières et gazières (production, transport et transformation) dans le total mondial des émissions directes (scope 1) liées à l'énergie. Cette empreinte carbone a deux origines principales: d'une part, les émissions de méthane provoquées ou involontaires; d'autre part, la satisfaction des besoins énergétiques le long du cycle par des sources fossiles. L'empreinte carbone du secteur est toutefois bien supérieure si on intègre les émissions liées aux utilisations finales (scope 3) du pétrole et du gaz dans le bâtiment, l'industrie et les transports.

Les enjeux de décarbonation pour le secteur sont donc doubles: d'une part, baisse des émissions liées au cycle des deux énergies; d'autre part, réduction massive de leur part dans la satisfaction des besoins énergétiques d'ici à 2050.

Sur le premier front, diverses initiatives sont à relever depuis 2015, sous l'effet d'une évolution des réglementations nationales et des standards sectoriels: valorisation du gaz naturel non désiré, amélioration des outils de détection des émissions de méthane fugitives, etc. Sur le second front, le consensus établi est que la transition énergétique implique, dans les secteurs précités, le remplacement quasi-total du pétrole et du gaz par des sources bas carbone (électricité, biométhane, hydrogène et ses dérivés). Pour les opérateurs pétroliers et gaziers, cette évolution soulève un risque de perte de valeur massive des actifs aujourd'hui exploités. Pour le prévenir, commencent à émerger des stratégies complémentaires, l'une de diversification des revenus (développement d'activités déjà bas carbone - production d'électricité et d'hydrogène renouvelables), l'autre de réduction de l'empreinte carbone des activités existantes, via un recours accru aux technologies de captage du CO₂ (CCUS), pour décarboner les raffineries et la production d'hydrogène à partir de gaz naturel.

• Objectifs

SITUATION

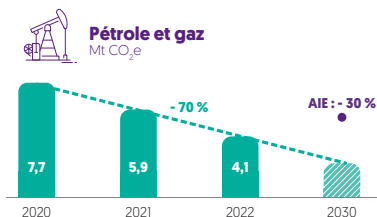
Le Groupe BPCE a baissé ses émissions carbone financées entre 2020 et 2022 de près de 47 %, passant de 7,7 Mt CO₂e à 4,1 Mt CO₂e sur cette même période sur les financements comptabilisés au bilan. Cela correspond en incluant également les financements comptabilisés au hors bilan à une baisse de près de 33 %, passant de 13,7¹ Mt CO₂e à 9,2 Mt CO₂e.

EXPLICATION DE L'ÉVOLUTION

Cette évolution s'explique notamment par la stratégie volontariste entreprise depuis plusieurs années de diminuer des expositions liées aux financements dédiés à la production/exploration de pétrole et de gaz de Natixis CIB. En effet, depuis 2019, un pilotage renforcé de sa trajectoire sur le secteur a été entamé. Un certain nombre de décisions de positionnement en ont découlé avec la sortie de certains secteurs comme les indépendants pétroliers américains par exemple. Cette forte réduction de ces expositions en un temps réduit permet au Groupe BPCE d'avancer rapidement dans sa trajectoire d'ici à 2030. Si l'empreinte carbone et ces expositions liées aux énergies fossiles peuvent varier au cours du temps selon les conditions de marché, un pilotage régulier et précis, favorisé par le GWF, vise à renforcer ces avancées et diminutions tendanciennes sur le long terme.

OBJECTIF 2030

Le Groupe BPCE revoit en conséquence à la hausse son ambition de réduction des émissions absolues carbone financées liées aux financements de l'utilisation finale de l'extraction et production de pétrole et de gaz: l'objectif est désormais de réduire d'au moins 70 % ses émissions financées entre 2020 et 2030 comptabilisées au bilan, soit - 50 % en incluant également le hors bilan (contre 30 % auparavant en référence à la cible du scénario NZE 2050 de l'AIE publié en 2021).



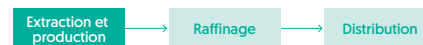
Synthèse

Expositions 2022	2 Md€ au bilan 5,1 Md€ au bilan & hors bilan (97 % de couverture)
Entités	Groupe BPCE
Baseline (2020)	7,7 Mt CO ₂ e
Cible à 2030	- 70 % bilan
Périmètre	Scope 3 (catégorie 11) ² émissions liées à l'utilisation finale de l'extraction et production de pétrole et gaz
Sources de données	Woodmac (estimation des émissions carbone liées à la production des entreprises) I Care (données principalement de l'ADEME pour les financements dédiés)
Score PCAF	Score 3,7
Méthode de calcul	PCAF
Métrique	Mt CO ₂ e
Scénario	AIE NZE 2050 publié en 2021 L'objectif de réduction revu est plus ambitieux que ce scénario

• Choix méthodologiques

CHAÎNE DE VALEURS

Les mesures et cibles carbone couvrent les activités d'extraction et production des clients, représentant l'essentiel des émissions sur ce secteur.



HYPOTHÈSES ET LIMITES

L'empreinte carbone financée est estimée à partir de la méthode PCAF. Celle-ci est dépendante des valeurs d'entreprise dont les variations de marché sont pour l'essentiel indépendantes des stratégies sur le climat des clients.

1. La baseline 2020 a été actualisée en fonction de travaux constants de fiabilisation.

2. Catégorie 11 du GHG Protocol.

• Plan d'action

OBJECTIF

- 70 % de réduction des émissions financées à horizon 2030 du Groupe BPCE (bilan). Cet objectif correspond à une réduction de 50 % des émissions financées en incluant également le hors bilan.

PÉRIMÈTRE

Portefeuille extraction et production « pétrole et gaz » du Groupe BPCE toutes géographies confondues.

ACCOMPAGNEMENT DES CLIENTS

Ciblage des clients du secteur de l'énergie déjà engagés ou ayant un plan de transition crédible et convaincant.

AVANCÉES À DATE

Actions commerciales dès 2020 sur l'ensemble du portefeuille avec certaines sorties de secteur comme celui des producteurs indépendants américains.

INNOVATION

Lancement d'initiatives sur des technologies de remplacement des énergies fossiles comme l'hydrogène ou d'amélioration des processus comme la capture du carbone afin de réduire les intensités. Depuis 2020, une approche volontariste et rigoureuse est suivie en réduisant progressivement le portefeuille pétrole et gaz, essentiellement les expositions sur les contreparties les plus émissives. Il a été décidé de réduire fortement et en priorité l'exposition sur les producteurs indépendants de pétrole brut plus émissif que le gaz, vecteur important de la transition énergétique. Ainsi, les clients indépendants qui démontrent une stratégie concrète de transition énergétique (part de production plus orientée sur le gaz que sur le pétrole, solutions de capture de carbone...) sont accompagnés. Cette approche est également développée avec les compagnies nationales et les grandes compagnies privées multinationales (Majors) en analysant les projets dans lesquels elles investissent et leurs impacts présents et futurs sur l'environnement, la biodiversité et les populations locales. Dans ce contexte, le Groupe BPCE continuera de faire évoluer son portefeuille afin d'atteindre l'objectif de neutralité carbone d'ici 2050.



Pétrole et gaz



Production d'électricité



Automobile



Acier



Ciment

CONTEXTE & ENJEUX DU SECTEUR

Entamée il y a 20 ans, la transition du secteur électrique reste encore largement à écrire pour permettre à l'économie mondiale d'atteindre la neutralité climatique d'ici 2050. Du fait d'un recours encore massif au charbon à l'échelle globale, le secteur était à l'origine de près de 40 % des émissions mondiales de CO₂ en 2022. L'utilisation croissante de l'électricité comme substitut aux énergies fossiles dans l'industrie, les transports et le bâtiment place le secteur face à un double impératif : d'une part, décarboner la satisfaction de la demande actuelle; d'autre part, répondre, via des sources bas carbone, aux nouveaux foyers de demande : électrification directe des usages dans les secteurs précités et production de nouveaux vecteurs énergétiques tels que l'hydrogène et ses dérivés pour des applications dans les activités les plus difficiles à décarboner.

La réponse à ce double enjeu implique elle-même l'intensification des initiatives existantes sur trois fronts distincts. Le premier est le développement accéléré de nouvelles capacités bas carbone de manière à les rendre majoritaires dans le mix électrique mondial dès 2030. Le deuxième est la gestion active du parc fossile existant, en combinant fermeture des capacités les plus anciennes et « transition » des capacités les plus récentes, en particulier via la diffusion du captage du CO₂. Le troisième est la systématisation des politiques d'efficacité énergétique pour limiter l'ampleur des besoins électriques supplémentaires induits par la transformation de l'économie mondiale.

La place désormais centrale de l'électron dans la transition énergétique rend déterminants les progrès attendus d'ici 2030.

3. À partir de 2021, les activités de *fronting* (activité où la banque agit en tant qu'émetteur et agent administratif pour le compte des autres banques) ont été exclues du calcul de la *baseline*.

• Objectifs

SITUATION

Le calcul de la *baseline* (2020 et point de passage 2021) a été actualisé en fonction de l'amélioration de (i) la capacité à identifier clairement dans les systèmes d'information notamment les types de technologies de production d'électricité financées par l'ensemble des entités du Groupe BPCE et (ii) la couverture en données carbone des expositions. En 2020 et 2021, l'intensité carbone moyenne du portefeuille de financement de production d'électricité était respectivement de 156 g CO₂e/kWh, et de 128 g CO₂e/kWh (contre précédemment 156 g CO₂e/kWh au 31/12/2021 avant affinement). Au 31 décembre 2022, l'intensité carbone du portefeuille de financement sur la production électrique s'élève à 108 g CO₂e/kWh.

EXPLICATION DE L'ÉVOLUTION

Le mix technologique du portefeuille est volontairement faiblement exposé aux énergies d'origine fossile charbon, pétrole et gaz, du fait de choix stratégiques mais aussi de l'empreinte géographique du groupe. Depuis plusieurs années, le Groupe BPCE s'est en effet engagé à réduire progressivement à zéro son exposition bancaire au charbon thermique avec une échéance à 2030 pour l'Union européenne et l'OCDE et à 2040 pour le reste du monde. Parallèlement, le Groupe BPCE est un acteur de premier rang en France et dans le monde en termes de financement des énergies renouvelables. Cette démarche stratégique, pilotée de façon rapprochée grâce au GWF a permis de porter les expositions relatives aux projets et entreprises de production d'électricité à partir d'une source renouvelable à plus de la moitié des expositions du groupe sur le secteur production d'électricité. Avec plus de 12 milliards d'euros d'expositions de financement de projets et entreprises en énergie renouvelables au 31 décembre 2023, le Groupe BPCE est l'un des plus importants financeurs, notamment en France, des énergies renouvelables vs moins de 0,35 milliard d'euros d'expositions au secteur du Charbon (cf. tableau de partie 4).

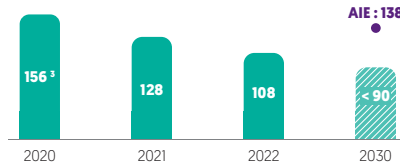
OBJECTIF 2030

Le groupe revoit à la hausse son ambition de réduction de l'intensité carbone pour être inférieur à 90 g CO₂e/kWh d'ici 2030 (cf. 138 g CO₂e/kWh en référence au scénario NZE 2050 de l'AIE publié en 2021 - il convient de souligner que la répartition géographique du portefeuille n'est pas représentative du périmètre mondial du scénario AIE).



Production d'électricité

g CO₂e/kWh



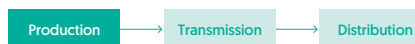
Synthèse

Exposition 2022	21,6 Md€ (96 % couverture)
Entités	Groupe BPCE
Baseline (2020)	156 g CO ₂ e / kWh ³
Cible à 2030	< 90 g CO ₂ e / kWh
Périmètre	Scopes 1 & 2
Sources de données	Carbone 4 (émissions carbone des financements d'entreprise) I Care (données principalement de l'ADEME pour les financements dédiés) ADEME (financements sur le renouvelable en regard de leurs technologies)
Score PCAF	Score 2,3
Méthode de calcul	PACTA (moyenne des intensités des clients pondérées par les expositions en portefeuille)
Métrique	Intensité carbone (g CO ₂ e / kWh)
Scénario	AIE NZE 2050 publié en 2021

• Choix méthodologiques

CHAÎNE DE VALEURS

Les mesures et cibles en intensité carbone couvrent les activités de production d'électricité.



HYPOTHÈSES ET LIMITES

Le scénario NZE 2050 de l'AIE est adapté à un portefeuille mondial (objectif inférieur à 138 g CO₂e/kWh à horizon 2030). Le portefeuille du Groupe BPCE n'est pas exposé à l'ensemble des géographies du monde. Il est notamment concentré sur les géographies France, Europe/Moyen-Orient et Amériques.

• Plan d'action

OBJECTIF

Intensité carbone des financements liés à l'activité de production d'électricité ne dépassant pas 90 g CO₂e/kWh à horizon 2030.

PÉRIMÈTRE

Groupe BPCE

ACCOMPAGNEMENT DES CLIENTS

La définition de cette cible est assise sur la poursuite de la stratégie engagée de :

- croissance, diversification et discrimination des financements *corporate* sur les acteurs dont le mix énergétique est le plus décarboné et/ou dont la trajectoire et le plan de transition sont engageants, crédibles et convaincants;
- concentration des financements structurés sur les énergies renouvelables et croissance de l'activité en ligne avec celle attendue de la filière (RePower EU, AIE, IRA etc.)

AVANCÉES À DATE

- En 2023, le groupe est premier en France et cinquième au niveau mondial pour l'arrangement et le financement de projets dans les renouvelables (Infralogic).
- Le nombre de clients *corporate* du secteur (développeurs, producteurs indépendants, *utilities* en transition), est en croissance notamment sur de nouvelles géographies.

INNOVATION

Cette stratégie sur la production d'électricité s'intègre à une approche en chaîne de valeur sur le secteur avec un engagement résolu notamment sur les métaux critiques aux énergies renouvelables et au stockage, les technologies de capture de carbone (cf. CCUS), le renforcement des réseaux électriques et les modèles d'affaires liés à la flexibilité (interconnexions, effacement, stockage...), mais aussi en aval sur l'électrification des usages (transports, industriels).

Pétrole et gaz

Production d'électricité

Automobile

Acier

Ciment

CONTEXTE & ENJEUX DU SECTEUR

Le secteur automobile est responsable à lui seul d'émissions s'élevant à 3 Gt de CO₂ sur l'année 2021 d'après l'AIE (voitures particulières et camionnettes). Cependant, depuis 2019, l'accélération de l'électrification a permis de stabiliser le volume total des émissions du secteur en abaissant la consommation spécifique de carburant de 1 % en moyenne, et ce malgré la part croissante des ventes de SUV (46 % des ventes automobiles en 2022). Les trois principaux leviers de réduction des émissions de CO₂ dans le secteur automobile sont les suivants :

- renforcement des réglementations sur l'efficacité énergétique des véhicules vendus. En Europe, la réglementation 2023/851 a pour objectif de réduire de 55 % les émissions des véhicules d'ici 2030 et de 100 % en 2035. En France, l'abaissement progressif du seuil de déclenchement du malus écologique (de 133 g/km en 2021 à 123 g/km en 2023) incite à acheter les véhicules les moins polluants ;

- compte tenu du fait que 65 à 80 % des émissions actuelles du secteur, en cycle de vie, proviennent des tuyaux d'échappement, l'accélération de l'électrification (18 % des véhicules vendus en 2023) est un élément essentiel pour atteindre les objectifs de Net Zéro en 2050, dans la mesure où les émissions sur le cycle de vie d'un véhicule 100 % électrique à batterie (BEV) sont de 18 % à 87 % inférieures à celles d'un véhicule thermique selon le pays considéré. La décarbonation mondiale du secteur électrique (en Chine notamment) contribuera à réduire davantage l'empreinte carbone des BEV ;

- la décarbonation et le recyclage des matériaux utilisés (aluminium, acier et polymères notamment) dans la construction des véhicules deviendront également significatifs dans la trajectoire de décarbonation du secteur à partir de 2030.

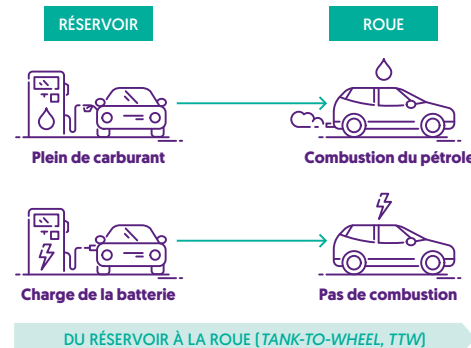
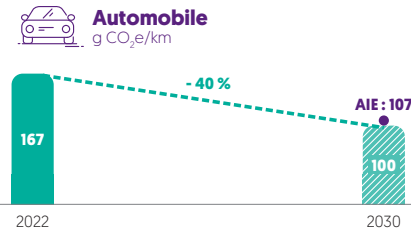
• Objectifs

SITUATION

En 2022, l'intensité carbone du portefeuille automobile de Natixis CIB est de 167 g CO₂e/km. Celle-ci concerne les financements des constructeurs automobiles.

OBJECTIF 2030

L'objectif sur le secteur automobile de la banque d'investissement du groupe (Natixis CIB) est une cible de réduction de son intensité carbone financée de 40 % par rapport à 2022.



Synthèse

Expositions 2022	1,6 Md€ (100 % couverts)
Entités	Natixis CIB
Baseline (2022)	167 g CO ₂ e/km
Cible à 2030	- 40 % soit 100 g CO ₂ e/km
Périmètre	Scope 3 TTW, Real Fuel Use Véhicules légers
Sources de données	Données publiées Carbone 4
Score PCAF	Score 3
Méthode de calcul	PCAF
Métrique	g CO ₂ e/km, en norme real fuel use ; Des facteurs ont été appliqués pour convertir les émissions en normes NEDC ⁴ et WLTP ⁵
Scénario	AIE NZE 2050 publié en 2021

• Choix méthodologiques

CHAÎNE DE VALEURS

Les mesures et cibles carbone couvrent les activités des constructeurs automobiles. Les financières des constructeurs sont exclues de la couverture. Le périmètre des émissions carbone correspond à celles émises par les véhicules légers.



HYPOTHÈSES ET LIMITES

Le scénario NZE 2050 de l'AIE est un scénario sur le parc mondial. Il est difficilement comparable aux portefeuilles couverts : les émissions sont celles liées aux ventes annuelles de véhicules des constructeurs, difficilement rapprochables à un objectif Net Zéro AIE adapté à un parc (mondial) – flux vs. stock. L'ambition des cibles a été calibrée sur un calcul interne visant à dériver de la trajectoire du parc automobile de l'AIE (stock) une hypothèse de point de référence en ventes de véhicules des constructeurs (flux).

L'empreinte carbone financée est estimée à partir de la méthode PCAF. Celle-ci est corrélée à des valeurs d'entreprise dont les variations de marché sont indépendantes de la stratégie sur le climat de la banque.

• Plan d'action

OBJECTIF

Intensité carbone des financements liés à l'usage final des véhicules légers fabriqués par les constructeurs automobile ne dépassant pas 100 g CO₂e/km à horizon 2030. Le périmètre mesuré est celui du réservoir à la roue (norme dite tank-to-wheel, TTW).

PÉRIMÈTRE

Natixis CIB

ACCOMPAGNEMENT DES CLIENTS

Le groupe vise à maintenir voire renforcer l'accompagnement des clients les plus vertueux en matière de plan de transition et d'électrification de leurs gammes de véhicules produits. Le groupe pourrait le cas échéant réduire son exposition à des clients les plus émissifs en carbone, si ces derniers confirmaient des ambitions sur le climat insuffisantes en regard de l'Accord de Paris, et financer de nouveaux clients pure players ou très engagés sur l'électrification et la décarbonation de leur gamme.

INNOVATION

Cette stratégie sur l'automobile s'intègre sur une approche en chaîne de valeur sur le secteur qui intègre un engagement résolu notamment sur la production électrique, les métaux critiques aux énergies renouvelables et aux batteries, les technologies et capacités de production de batteries.

4. New European Driving Cycle.

5. Worldwide Harmonized Light-Duty Vehicles Test Procedure.



Pétrole et gaz



Production d'électricité



Automobile



Acier



Ciment

CONTEXTE & ENJEUX DU SECTEUR

Le secteur acier est un secteur *hard-to-abate*. Le volume total de la production d'acier, estimé à 1,8 milliard de tonnes en 2022, est problématique. En 2021, le secteur a émis 2,7 Gt de CO₂, ce qui équivaut à environ 6 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre (pour la fabrication de l'acier). En Europe, l'industrie d'acier et de minéral de fer contribue à 4 % de la part totale des émissions de CO₂ du continent.

Il existe trois routes pour décarboniser la production de l'acier :

- l'économie circulaire à travers l'utilisation des rebuts;
- la capture de carbone à partir de nouvelles technologies;
- la *carbon direct avoidance* (éviter l'émission complète de carbone) à partir de techniques de réduction avec de l'hydrogène vert ou bas carbone.

Néanmoins, chacune des trois voies présente ses inconvénients :

- la base de rebut n'est pas assez grande pour répondre complètement à la demande mondiale d'acier;
- la technologie *Carbon Capture & Storage* (CCS) et *Carbon Capture & Usage* (CCU) au sein de l'industrie sidérurgique ne reste pas entièrement prouvée à l'échelle industrielle;
- l'utilisation d'hydrogène vert ou à faible teneur en carbone est extrêmement énergivore et n'a pas non plus été déployée à l'échelle industrielle dans la production de l'acier.

Pour l'AIE, afin de décarboniser l'industrie, il faudrait passer du niveau actuel de 0 % de production d'acier à bas carbone et atteindre 8 % en 2030, 27 % en 2035 et 95 % en 2050.

6. Source: report de 2023 du *World Steel Association*.

• Objectifs

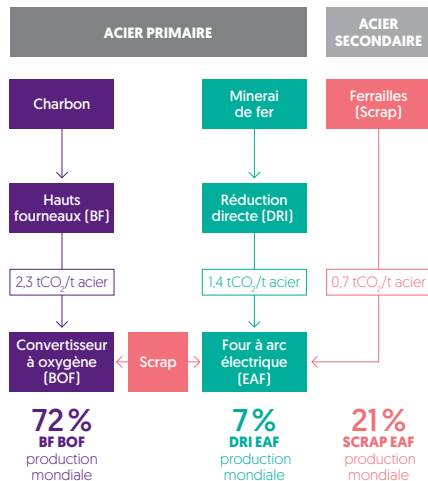
SITUATION

Au 31 décembre 2022, l'intensité carbone du portefeuille de producteurs d'acier de la banque d'investissement est de 1,9 t CO₂e/t acier, en ligne avec la moyenne mondiale du secteur ⁶. Le portefeuille est concentré sur quelques clients. Ces clients sont pour la plupart les plus performants en matière de trajectoire de décarbonation. Néanmoins, leur objectif à horizon 2030 qui comprend les scopes 1 et 2 est au-dessus de celui du scénario NZE 2050 recalculé de l'AIE publié en 2021 (1,2 t CO₂e/t acier). À noter que l'AIE a revu à la hausse la cible Net Zéro scope 1 dans son dernier rapport publié en 2023.

OBJECTIF 2030

L'objectif sur le secteur acier de Natixis CIB est d'être au seuil de 1,4 t CO₂e/t d'acier d'ici 2030. Une révision éventuelle de cette cible de réduction dépendra des progrès des nouvelles technologies de décarbonation de la production d'acier et des politiques publiques de soutien à leur déploiement.

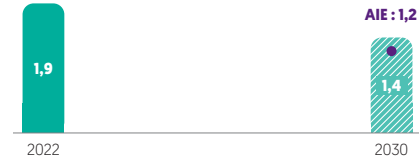
Processus de production de l'acier



Source: *World Steel Association*.



Acier
t CO₂e/t acier



Synthèse

Expositions 2022	0,4 Md€ (72 % couverts)
Entités	Natixis CIB
Baseline (2022)	1,9 t CO ₂ e/t acier
Cible à 2030	1,4 t CO ₂ e/t acier
Périmètre	Scope 1 - Processus production (notamment la fonte du minéral de fer) Scope 2 - Consommation d'énergie utilisée pendant la production
Sources de données	Données publiées, Carbone 4, Asset Impact
Score PCAF	Score 3
Méthode de calcul	PCAF
Métrique	t CO ₂ e/t acier
Scénario	AIE NZE 2050 publié en 2021 Celui-ci ne couvrant que le scope 1, le groupe a utilisé la méthode <i>Sustainable Steel Principles</i> pour compléter et intégrer le scope 2 dans le point 2030 Net Zéro de référence

• Choix méthodologiques

CHAÎNE DE VALEURS

Les mesures et cibles carbone couvrent les producteurs d'acier, représentant l'essentiel des émissions sur ce secteur.



Au sein du processus de production, les étapes suivantes sont incluses : préparation des matières premières, fabrication de l'acier (dont fonte de l'acier). Les étapes de laminage et revêtement ainsi que les étapes en amont (ex. exploitation minière) et en aval (ex. finition) sont exclues.

HYPOTHÈSES ET LIMITES

L'empreinte carbone financée est estimée à partir de la méthode PCAF. Celle-ci est corrélée à des valeurs d'entreprise dont les variations de marché sont indépendantes de la stratégie sur le climat de la banque.

• Plan d'action

OBJECTIF

Intensité carbone des financements liés au processus de production d'acier et la consommation d'énergie associée ne dépassant pas 1,4 t CO₂e/t acier à horizon 2030.

PÉRIMÈTRE

Natixis CIB

ACCOMPAGNEMENT DES CLIENTS

Pour atteindre ces objectifs, une veille sectorielle renforcée est assurée ainsi qu'un accompagnement des clients par le dialogue stratégique, le conseil et le financement, avec un soutien accru sur les solutions, comme les projets bas carbone de production d'acier (recours à l'hydrogène vert dans les hauts fourneaux), visant à transformer et décarboner l'industrie.

Cette cible NZBA pourra se traduire par une réduction de l'exposition aux clients les plus émetteurs en l'absence de plans de transition crédibles, des financements fléchés ou dédiés de projets de *Green steel* et par une collaboration renforcée avec les entreprises dont les plans de transition sont les plus alignés avec l'objectif du Groupe BPCE (Natixis CIB).



Pétrole et gaz



Production d'électricité



Automobile



Acier



Ciment

CONTEXTE & ENJEUX DU SECTEUR

La décarbonation de la production du ciment, secteur *hard-to-abate*, constitue un enjeu majeur de la transition énergétique, tant du point de vue de la masse des émissions de CO₂ associées au secteur (7 % du total mondial) que de la multiplicité des défis techniques sous-jacents. Elle implique en effet un double effort : d'une part, au niveau des émissions induites par le procédé de fabrication traditionnel Portland à partir de clinker (deux tiers des émissions directes) ; d'autre part, au niveau de la production de chaleur permettant l'élaboration de ce dernier (un tiers des émissions directes).

Les efforts de décarbonation entrepris jusqu'ici par les industriels ont principalement porté sur deux axes : réduction de la part de clinker nécessaire à l'élaboration du ciment ; retrofit des fours pour en améliorer l'efficacité et permettre la substitution de biomasse aux énergies fossiles majoritairement utilisées. Ces initiatives restent toutefois insuffisantes au regard des enjeux de décarbonation du secteur.

Un double contexte d'accroissement de l'urgence climatique et, en Europe, de durcissement de la réglementation pousse à l'évolution de ces initiatives dans un sens plus disruptif. De nouvelles technologies émergent, bien identifiées par le Groupe BPCE grâce à son dialogue avec les différents intervenants du secteur. Les acteurs établis amorcent la diffusion aux cimenteries traditionnelles du procédé de captage de CO₂ en sortie de four. En parallèle, commencent à émerger des acteurs indépendants développant des procédés de fabrication sans clinker tirant parti des potentialités de l'économie circulaire. La combinaison de ces pistes, parallèlement au développement de nouveaux vecteurs énergétiques comme l'hydrogène pour la production de chaleur, offre une trajectoire – encore théorique – d'atteinte de la neutralité carbone par le secteur à horizon 2050.

• Objectifs

SITUATION

Au 31 décembre 2022, l'intensité carbone du portefeuille de financements émise par les producteurs de ciment de la banque d'investissement du groupe est de 622 kg CO₂e/t ciment. Le portefeuille est concentré sur quelques clients. Ces clients sont pour la plupart les plus performants en matière de trajectoire carbone même si leur objectif à horizon 2030 est au-dessus de celui du scénario NZE 2050 de l'AIE recalculé.

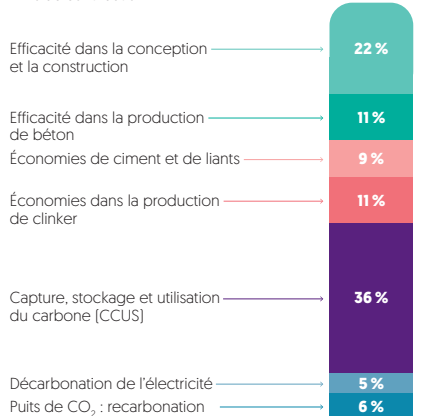
OBJECTIF 2030

Les principaux leviers de décarbonation du secteur du ciment (ex. CCUS) ne seront pas pleinement opérationnels avant un horizon lointain (2030). La cible de réduction fixée est ambitieuse, mais en conséquence supérieure à la cible 2030 du scénario NZE 2050 de l'AIE publié en 2021. À noter que l'AIE a revu à la hausse la cible Net Zéro scope 1 dans son dernier rapport publié en 2023.

L'objectif sur le secteur ciment est d'avoir une intensité carbone moyenne du financement des producteurs de ciment de Natixis CIB inférieur à 525 kg CO₂e/t ciment d'ici 2030. Une révision plus ambitieuse de cette cible de réduction dépendra du progrès (développement des filières, équation économique, adoption par les grands acteurs du secteur) des nouvelles technologies de décarbonation de la production de ciment et des politiques publiques de soutien à leur déploiement.

Contribution à la trajectoire Net Zéro à 2050

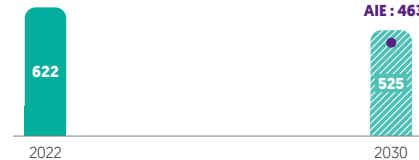
En % de contribution



Source : Global cement & concrete association.



Ciment
kg CO₂e/t ciment



Synthèse

Expositions 2022	0,2 Md€ (100 % couverts)
Entités	Natixis CIB
Baseline (2022)	622 kg CO ₂ e/t ciment
Cible à 2030	< 525 kg CO ₂ e/t ciment
Périmètre	Scope 1 - Décarbonation du calcaire Scope 2 - Consommation d'énergie pendant la production
Sources de données	Données publiées, Carbone 4, Asset Impact
Score PCAF	Score 3
Méthode de calcul	PCAF
Métrique	t CO ₂ e/t ciment La métrique de production est en tonnes de produits cimentaires produites. En cas d'indisponibilité, les tonnes de ciment produites sont utilisées
Scénario	AIE NZE 2050 publié en 2021 Celui-ci ne couvrant que le scope 1, le groupe a utilisé la méthode développée par SBTi en consultation avec l'AIE pour compléter et intégrer le scope 2 dans le point 2030 Net Zéro de référence

• Choix méthodologiques

CHAÎNE DE VALEURS

Les mesures et cibles carbone couvrent les producteurs de ciment et clinker, représentant l'essentiel des émissions sur ce secteur.



HYPOTHÈSES ET LIMITES

L'empreinte carbone financée est estimée à partir de la méthode PCAF. Celle-ci est corrélée à des valeurs d'entreprise dont les variations de marché sont indépendantes de la stratégie sur le climat de la banque.

• Plan d'action

OBJECTIF

Intensité carbone des financements liés à la production de ciment, ainsi que la consommation d'énergie associée ne dépassant pas 525 kg CO₂e/t ciment à horizon 2030.

PÉRIMÈTRE

Natixis CIB

ACCOMPAGNEMENT DES CLIENTS

Si l'exposition au secteur ciment est pour le Groupe BPCE faible, il cherche à accompagner dans leur transition par le dialogue stratégique, le conseil et le financement de ses clients cimentiers. Un soutien serait notamment porté sur les solutions visant à transformer et décarboner l'activité des producteurs de ciment. À noter que les projets bas carbone sont, à date, relativement limités d'une part, et, d'autre part, financés par les fonds propres des clients (limitant les perspectives de développement de financements de projets par les banques).

INNOVATION

Le groupe à travers Natixis CIB pourrait financer de nouveaux clients proposant des solutions de ciment bas carbone et/ou disposant d'une trajectoire climat cohérente avec ses ambitions.

Synthèse de l'évaluation et des objectifs du groupe sur le climat

Métier	Thèmes	Indicateurs	2020	2021	2022	2023	Objectifs 2024
Groupe (réseaux, Solutions et Expertises financières et Banque de grande clientèle)	Exposition totale liée aux énergies fossiles	Montant en Md€ des expositions brutes du Groupe BPCE au secteur du charbon (% du total de l'exposition globale de prêts aux entreprises ^(a))	< 0,50 Md€	< 0,50 Md€ [0,16 %]	< 0,40 Md€ [0,11 %] ^(b)	< 0,35 Md€ [0,10 %] ^(c)	Charbon thermique : 0 M€ d'ici 2030 OCDE / 2040 reste du monde
Réseaux	Accompagnement des clients dans leur transition environnementale	Encours moyens de financement des projets de transition sur le périmètre de la Banque de proximité ^(d)			4,8 Md€	5,7 Md€	
		Encours moyens de financement du renouvellement du parc immobilier sur le périmètre de la Banque de proximité ^(e)			55,6 Md€	61,3 Md€	
Banque de grande clientèle - Natix Corporate & Investment Banking	Alignement des portefeuilles sur une trajectoire Net Zéro	Mix-couleurs Green Weighting Factor (% des expositions pro-forma 2020)	43 % marron 35 % neutre 22 % vert	43 % marron 33 % neutre 24 % vert	40 % marron 33 % neutre 27 % vert	32 % marron 35 % neutre 33 % vert	
	Expositions vertes	Énergie renouvelable financée	87 % des nouveaux projets d'infrastructures financés de production d'énergie en 2020	89 % des nouveaux projets d'infrastructures financés de production d'énergie en 2021	80 % des nouveaux projets d'infrastructures financés de production d'énergie en 2022	97 % des nouveaux projets d'infrastructures financés de production d'énergie en 2023	Minimum 75 % des nouveaux projets financés de production d'énergie (en génération)
		Montant arrangé par Natix sur des projets d'énergies renouvelables par an	1,5 Md€	2,2 Md€	2,2 Md€	3,3 Md€	
		Revenus verts				En ligne avec l'objectif 2024	x 1,7 vs 2020
		Montants des obligations vertes ou sociales arrangées (part de Natix CIB)	11,95 Md€	18,57 Md€	12,1 Md€	11,3 Md€	
Expositions risque de transition	Part d'actifs les plus exposés au risque de transition ^(f)	10 %	6 %	4 %	2 %		
Gestion d'actifs - Natix Investment Managers	Expositions vertes	Montants investis en obligations durables ^(g)	18,5 Md€ d'actifs sous gestion	25 Md€ d'actifs sous gestion	30,5 Md€ d'actifs sous gestion	41,4 Md€ d'actifs sous gestion	
Activités d'assurances - BPCE Assurances	Alignement des portefeuilles par rapport à une trajectoire Net Zéro	Empreinte carbone des investissements	166 t CO ₂ e/M€	166 t CO ₂ e/M€	154 t CO ₂ e/M€	128 t CO ₂ e/M€	
		Hausse de la température induite par les investissements	Portefeuille : 2,7 °C	Portefeuille : 2,4 °C	Portefeuille : 2,0 °C-2,5 °C	Portefeuille : 2,0 °C-2,5 °C	2 °C
	Expositions vertes	Part d'actifs verts en stock	4,5 %	6,3 %	8,6 %	12,6 %	10 %
	Expositions aux énergies fossiles	Encours liés aux énergies fossiles	21 % des actifs (1,2 Md€, incluant 1 Md€ du fonds général) dont 0,07 Md€ sur le charbon thermique	1,6 % des actifs (0,9 Md€) dont 0,02 Md€ sur le charbon thermique	2,0 % des actifs (1,2 Md€) dont 0,03 Md€ sur le charbon thermique	2,0 % des actifs (1,2 Md€) dont 0,03 Md€ sur le charbon thermique	0 M€ secteur charbon d'ici 2030 OCDE et 2040 pour le reste du monde

(a) Pourcentage du total de l'exposition globale de prêts aux entreprises du Groupe BPCE (source : données FinRep) liée au financement du secteur du charbon.

(b) À fin décembre 2022, le montant des expositions brutes lié à des financements de projets est < 40 M€.

(c) À fin décembre 2023, le montant des expositions brutes lié à des financements de projets est < 25 M€.

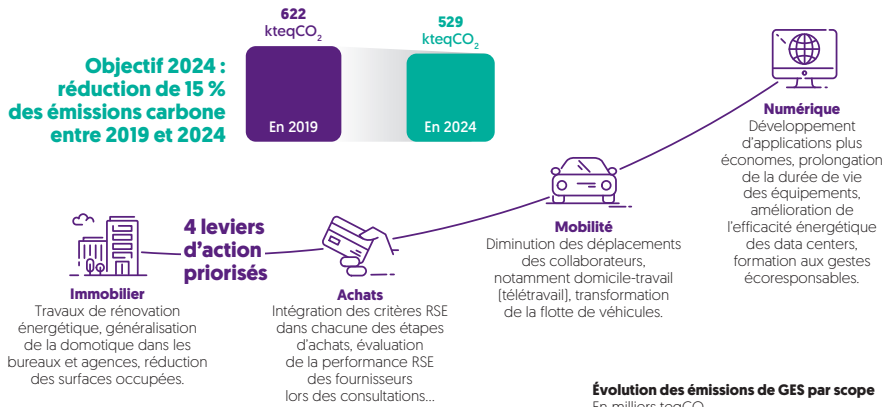
(d) Banque Populaire et Caisse d'Épargne cumulées - Financement des projets de transition (rénovation énergétique de l'habitat, mobilité verte, accompagnement de la transition des activités des clients personnes morales dont agriculture durable, prêts énergies renouvelables).

(e) Banque Populaire et Caisse d'Épargne cumulées - Financement de l'immobilier neuf (acquisition d'immobilier neuf ou construction).

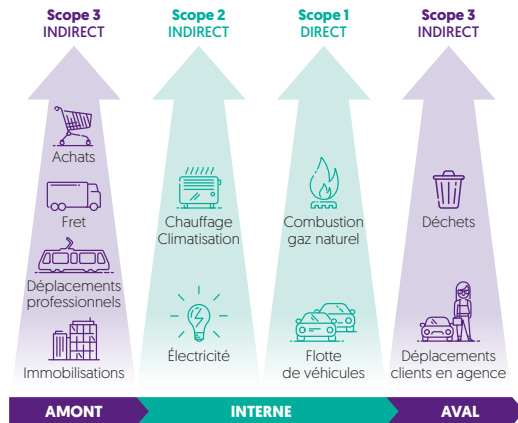
(f) Pourcentage des encours bancaires notés brun foncé, en base 100, au titre de la méthodologie Green Weighting Factor (hors secteur financier, Global markets et souverain).

(g) Incluant les obligations durables, vertes, sociales et liées au développement durable d'Ostrum AM, Mirova et DNCA Finance.

L'EMPREINTE PROPRE DU GROUPE BPCE

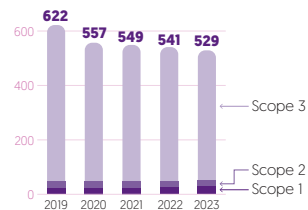


Périmètre des émissions de gaz à effet de serre (GES) calculées

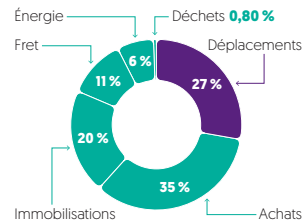


Évolution des émissions de GES par scope

En milliers teqCO₂



Répartition des émissions de GES par poste en 2023



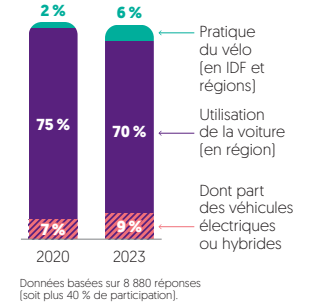
• ACHATS RESPONSABLES

En 2023, l'intégration des critères RSE dans les achats du groupe a été renforcée : depuis le 1^{er} novembre 2023, une clause carbone est ajoutée aux nouveaux contrats ; elle a pour objectif d'inciter les fournisseurs à réaliser un bilan d'émissions de GES ou de co-construire avec les équipes BPCE un plan de réduction des GES associés à la prestation. Également, 100 % des catégories d'achats sont désormais couvertes par des questionnaires d'évaluation RSE spécifiques. L'ambition du groupe est de déployer et systématiser dans 100 % des dossiers traités, la prise en compte de la RSE dans le cadre des prises de décision à horizon 2024.



• MOBILITÉ

En 2023, une nouvelle enquête mobilité portant sur les pratiques en matière de déplacement domicile-travail ou intersites a été menée auprès des collaborateurs de BPCE en France. Cette enquête confirme que les collaborateurs utilisent de plus en plus les transports durables.



• IMMOBILIER

Le schéma directeur immobilier (SDI) de BPCE s'est achevé en 2023. Ce programme a permis de libérer 20 immeubles en Île-de-France et 22 en région, représentant une réduction de 37 % des consommations d'énergie par rapport à début 2020. La réduction annuelle du bilan carbone est estimée à 10 000 teqCO₂. En 2023, les Tours BPCE ont été labellisées OsmoZ pour leurs aménagements.

Ce label évalue le confort, l'ergonomie, la qualité d'usage des différents aménagements des Tours et leur appropriation par les collaborateurs.



• NUMÉRIQUE

De multiples actions sont engagées pour optimiser les parcs de matériel et les infrastructures du groupe, ainsi que pour développer des outils de mesure carbone.

En 2023, 94 % des équipements ont une empreinte carbone référencée dans la base d'inventaire des matériels. En maîtrisant la croissance des parcs informatiques (suppression de serveurs, transfert vers des solutions cloud...), le Groupe BPCE génère une économie de carbone estimée à 2 235 teqCO₂e par an.

ENGAGEMENTS

du groupe

GLOBAL COMPACT

Le Groupe BPCE effectue un reporting avancé de ses initiatives conformes aux dix principes du Pacte mondial des Nations Unies relatifs au respect des droits humains, des normes du travail, de la protection de l'environnement et de la lutte contre la corruption.

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD)

Le Groupe BPCE contribue à répondre aux 15 objectifs au travers de son management interne, de ses actions de mécénat, et principalement de ses activités de financement (social, associatif, énergies renouvelables, agriculture, éducation, santé, microfinance, etc.).

PRINCIPES POUR UNE BANQUE RESPONSABLE (PRB)

Le Groupe BPCE est signataire des Principes pour une banque responsable de l'UNEP-FI et s'engage à aligner stratégiquement ses activités sur les objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies et de l'Accord de Paris sur le climat. Il fait ainsi partie d'une coalition de 325 banques dans le monde, représentant plus de 89 billions de dollars US d'actifs, qui s'engagent à jouer un rôle déterminant pour contribuer à un avenir durable.

PRINCIPES POUR L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE (PRI)

Le Groupe BPCE est adhérent depuis 2008, par l'intermédiaire de Natixis, aux PRI qui accompagnent les investisseurs institutionnels dans la prise en compte des considérations environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise dans leur décision d'investissement. BPCE Assurances a rejoint les PRI en 2016.

PRINCIPES DE L'ÉQUATEUR

Le Groupe BPCE est signataire depuis 2010, par l'intermédiaire de Natixis, des Principes de l'Équateur. Ils ont pour objectif la prise en compte des risques sociaux et environnementaux dans le cadre de financement de projets.

ISO 26000

Souhaitant rendre son engagement et ses actions encore plus tangibles, le Groupe BPCE s'inscrit dans ce référentiel international reconnu et robuste en déployant des démarches d'évaluation externes ISO 26000 au sein de ses établissements.

NET ZERO BANKING ALLIANCE

Signataire depuis juillet 2021 de la *Net Zero Banking Alliance*, le Groupe BPCE s'engage à aligner son bilan bancaire sur une trajectoire de neutralité carbone. En adhérant à cette alliance composée de 138 banques, le groupe accélère sa mobilisation contre le réchauffement climatique et s'engage à accompagner la transition environnementale du secteur financier et de ses clients.

NET ZERO ASSET OWNER ALLIANCE

BPCE Assurances a rejoint, en septembre 2022, la *Net Zero Asset Owner Alliance*, un groupe international d'investisseurs qui se sont engagés à assurer la transition de leur portefeuille d'investissement vers une neutralité carbone d'ici à 2050. Lancée en septembre 2019 sous l'égide des Nations Unies, elle rassemble à ce jour 87 investisseurs institutionnels dans le monde.



La version numérique de ce document est conforme aux normes d'accessibilité PDF/UA (ISO 14289-1), WCAG 2.1 niveau AA et RGAA 4.1 à l'exception des critères sur les couleurs. Son ergonomie permet aux personnes handicapées moteurs de naviguer à travers ce PDF à l'aide de commandes clavier. Accessible aux personnes déficientes visuelles, il a été balisé de façon à être retranscrit vocalement par les lecteurs d'écran, dans son intégralité, et ce à partir de n'importe quel support informatique.

Version e-accessible par DocAxess

Document réalisé par le Groupe BPCE - Mars 2024

BPCE, société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 188932730 euros.

Siège social : 7, promenade Germaine Sablon, 75013 Paris. RCS Paris n° 493 455 042. Tél. : +33 (0)1 5840 41 42.

Photos : Adobe Stock, Getty Images.

